

LE SECOND VOLVME des plus excellents Basti- ments de France.

Auquel sont designez les plans de quinze Bastiments & de leur contenu:
ensemble les eleuations & singularitez dvn chascun,

PAR JACQUES ANDROUET, D V
CERCEAU ARCHITECTE.

A PARIS,

Pour ludit Jacques Androuet, du Cerceau.

M. D. LXXIX.



TABLE DES BASTIMENS CON-
tenuz en ce second volume.

Maisons Royales.

BLOIS.
AMBOISE.
FONTAINEBLEAV.
VILLIERS COSTERETS.
CHARLEVAL.
LES THVILLERIES.
SAINCT MAVR.
CHENONCEAV.

Maisons particulières.

CHANTILLY.
ANET.
ESCOVAN.
DAMPIERRE.
CHALLVAV.
BEAVREGARD.
BVRY.

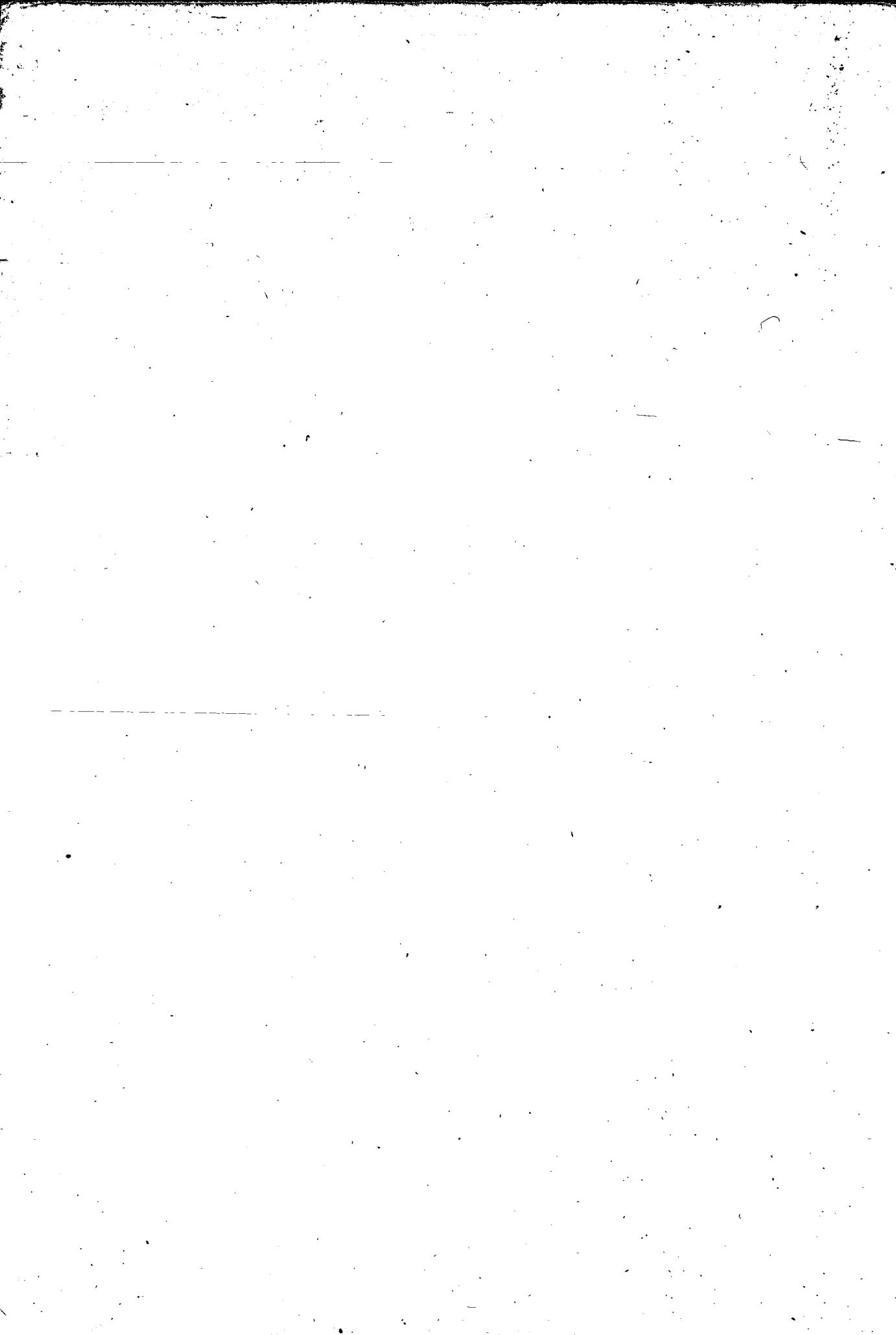


A TRESILLVSTRE ET TRES
VERTVEVSE PRINCESSE CATHERINE DE
MEDICIS, ROINE MERE DV ROY.

MADAME, Encore que i'aye esté souuent importuné par plusieurs, de continuer &acheuer le second Volume des plus excellens bastimens de France:toutesfois rien ne m'a tant cōtraint d'ymettre la main , que la promesse que ie vous en auois faict. Il est vray que ie ne l'ay pas si tost paracheué, comme i'eusse bien desiré,pource qu'il est besoin se transporter sur les lieux pour en prendre les plans & dessins avec leurs mesures ce qui ne se peut faire qu'avec vn long temps,mesmes en mon endroit : d'autant que la vieillesse ne me permet faire telle diligence que ieusse fait autrefois. Nonobstant, Madame, ie me delibere, Dieu aydant , le reste de ma vie poursuivre & cōtinuer mes labeurs à ce que ie cognoistray vous estre aggrefable, pour les vous dedier, comme ie fais ce present volume, auquel i'ay suuyu le même ordre,& maniere que i'auois faict au precedent. Vous priant, Madame, le prendre & receuoir d'aussi bonne volonté,qu'avez faict mes autres œuures par cy deuant. Et en ceste asseurance.

MADAME, le prie Dieu vous donner en parfaite santé, heureuse & longue vie, avec l'accomplissement de vos bons & saintz desirs.

De vostre Maiesté le tres-humble & tres-obeissant
seruiteur, IACQVS ANDROVET.
DU CERCEAV.



Blois.

E Chasteau est assez renommé pour les frequentes demeures que y fai-
soyent anciennement les Rois de France, principalement le Roy Loys
douziesme, que lon nommoit *Pater Patriæ*. Ce lieu est hault assis sur la ri-
uiere de Loire, & au bas est la ville. Sur la riuiere est vn pont, Le Chasteau
est basty la plus grande partie de pierre & brique. La court n'est pas car-
ree, comme vous est montré par le dessin du plan. Il y a pareillement de beaux &
grands iardins, differans les vns des autres aucuns ayant larges allees à lentour, aucunes
couvertes de charpeterie, les autres de coudres, autres appliquez à vignes. La ville n'est
pas bien à niveau. Car par aucun endroits des ruës on y va montant & descendant,
mesmes à aucunes places par degrez faits de paué. Dans icelle ville y a de beaux basti-
mens. La raison est, qu'il y a plufieurs personnes, qui par cy deuät voyant la Court este
quasi ordinairemēt à Blois, y ont voulu faire leur demeure: de sorte que maintenant ne
se trouue gueres de villes, ou il y ait tant d'Officiers de la Court, qu'en icelle, & mēsmes
iusques aux plus grans. Ce lieu est accompagné de deux forestz, l'une du costé deça la
riuiere, l'autre de l'autre part d'icelle. Sortant des iardins du lieu, lon va à vne allee cou-
verte d'ormes à quatre rangs, iusques à la forest prochaine, laquelle allée cōtient douze
cents tant de toises, comme ie l'ay roisée. On peult aller du Chasteau à l'ombre sous les
arbres d'icelle iusques à ladiete forest. Entour icelle ville à deux & à trois lieues à l'en-
viron, sont de belles places renomées, cōme Bury, Beauregard, Villefanin, Chindony,
& autres, dont deux d'ceux ay-je mis en ce second volume de bastimens de France, cō-
me verrez en leur lieu. Vne grād partie de la terre d'environs sont vignobles, & de trois
sortes, dont les bons se nommēt Auernatz, les plus petis lignages, les moyens vins de
grois, & en recueillent en abondance au long d'icelle riuiere de Loire. Ils sont con-
traints en la pluspart des endroits où passe ladiete riuiere faire des leueés pour la te-
nir serree de peur de ses desbordemens.

Amboise.

C E Chasteau est d'Anciēté fort renommé, comme lvn des principaux ba-
stimens de France, à cause de la frequente demeure que faisoient les Roys
en ce lieu. Il est assis sur la riuiere de Loire, en vn lieu hault. Au pied d'iceluy
est la ville, & pres d'Icelle y a vne forest assez belle. La veüe de ce Chasteau
s'estend sur ladiete riuiere, tant d'amont que d'aul: mais celle d'aul, ic n'ay memoire
en avoir veu vne telle. Car des terraces qui enuironnent ce Chasteau en d'aucuns endroits, se voyent aisément la ville de Tours, & l'Abbaye de Marmonstier, encor qu'il
y ait sept lieues de distance, & encor beaucoup plus loin à perte de veüe. Ce bastiment
n'est seulement esleué du costé de la riuiere, mais aussi du costé de la ville, laquelle il
tient à son commandement. Tout le circuit du bastiment est fieremēt basty, & sur roc,
au pied duquel, ioignant la closture, sont deux grosses tours de dix à onze toises de
diametre en dedas, ou enuiron, esquelles tours les chariots avec cheuaux peuuet mōter
du bas en haut iusques à la court du Chasteau. Il y a en ce lieu plusieurs corps de logis.
Ceux qui sont assiz sur les clostures, sont bien bastiz, comme le logis de Vertuz, & au-
tres. Mais il y en a par dedans, qui ne sont que de cloisonnages. Depuis quelque temps
a esté fait quelque corps de bastimens neufs respondans sur le Iardin, avec d'autres
respondans sur la court du milieu. Le Iardin est vn peu estroit pour la grāde longueur

Le second liure

qu'il a, lequel est fermé dans la closture du Chasteau. Au milieu du lieu sur la premiere court est situé & basty vn Temple d'ordre moderne, pareillement vne petite Chapelle, esleuée & assise en saillie outre les clostures du lieu du costé de la ville.

Il y a vn ieu de paulme en l'vne des courts, pris dans terre comme en vn fossé. Au pied du chasteau & bout de la ville est vn pont de pierre sur la riuiere, sur lequel sont basties quelques maisons particulières.

Fontainebleau.

FONTAINEBLEAU est vn lieu assis dans la Forest de Biere, en vne plaine, fermé de diuers costez, rochers, & mōaignes couvertes de boyds de haulte fustaye. Anciennement c'estoit vn vieil bastiment, où les Rois par quelques fois se retiroyent pour estre là comme en lieu solitaire. Le Roy François premier, qui aimoit tant à bastir, considerant ce lieu ainsi fermé de ses rustiques, y print fort grand plaisir: & defaict, le fist bastir comme il est de present. Les anciens recitent, qu'en ce lieu y auoit vne grosse tour, ou de present & sur les fondement d'icelle est la Chapelle, prochaine de la grand salle du bal, & s'est-on seruy d'aucuns vicils fondemens. La plus grande partie du logis est bastie de Grets, comme mesme ils en ont les rochers sur le lieu, avec brique: principalement la basse court, laquelle en grādeur excede toutes autres courts des bastimens Royaux. En la secōde court, y a source de fontaine, & se dit que c'est la plus belle eauë de source qui se voye gueres, & que par ce on l'appelloit belle eauë, maintenant Fontainebleau. Ce lieu est à demie lieue de la riuiere de Seine. La terre n'est que sablonnage, tellement que les arbres de ladite forest ne sont pas communément de belle grandeur, & ne peuvent grecs bien prouffiter. Le feu Roy François, qui le fist bastir, s'y aymoit merueilleusement: de sorte que la plus grande partie du temps il s'y tenoit, & là enrichy de toutes sortes de commoditez, avec les galleries, salles, chambres, estuves, & autres membres, le tout embelly de toutes sortes d'histoires, tant peintes que de relief, faites par les plus excellens maistres que le Roy pouuoit recouurer de France & d'Italie, d'où il a faict venir aussi plusieurs belles pieces antiques. En somme, que tout ce que le Roy pouuoit recouurer d'excellent, c'estoit pour son Fontainebleau: où il se plaisoit tant, que y voulant aller, il disoit qu'il alloit chez soy: qui fut cause, que plusieurs grands seigneurs y firent bastir chacun en son particulier, tāt que pour le iourdhuy y a beaucoup de beaux logis, & dignes destre remarquez. Mais depuis la mort du feu Roy François le lieu n'a pas esté si habitué ne frequenté, qui sera cause qu'il ira avec le temps en ruine, comme font beaucoup d'autres places que l'ay veuēs, à cause de n'y habiter. Tout iointant la basse court est vn Conuēt de Mathurins, que le feu Roy Loys y fonda. Depuis quelque temps le principal du bastiment a esté par le Roy Charles neuifieme clos & fermé d'un fossé, excepté la basse court à raison des guerres ciuiles. Celieu est prochain de quatorze lieues de Paris, de quatre lieues de Nemours, de deux lieues de Moret, à quatre lieues de Melun, à quatre lieues de Montereau & de Milly: Les prochains lieux seigneuriaux sont Blandy à quatre lieues, & Valery a sept. Ce lieu est accompagné d'un fort bel estang, au long duquel est la chaussee reueftue de quatre rangs d'ormes, faisant separation de deux grands iardins comme le tout voyez dessigné par le plan.

Villiers Coste-refts.

 Este Maison est située en Picardie, sur le chemin de Paris à Soissons, distante de dixsept lieues de Paris, & de cinq de Soissons, prochain & tout tenant de la forest de Rets. Ce lieu estoit d'ancienneté vn logis de marque, comme apparoist tant par le grand corps de logis, que par la closture du Parc. Le Roy François premier estoit merueilleusement addonné apres les bastimens, de sorte que c'estoit le plus grand de ses plaisirs, comme aussi il l'a bien montré au nombre des maisons qu'il à faict faire, & de celles qu'il à restablies, mesmes de celle cy, dont nous traittons à present. Car luy voyant ce lieu prochain d'une telle forest, excedant en grandeur toutes celles de France, ioint qu'il aymoit la chasse, feist reparer ledict bastiment, & l'augmément de plusieurs corps de logis, & tel comme il apparoist de present. En premier lieu ce logis est en terre plaine, iognant le bourg, lequel n'est pas petit, & est ledict logis entre le bourg & la forest: de sorte que le commencement du bastiment commencé au bout du bourg, & la fin du Parc va faillir prochain de la forest. Ceste maison cōsiste en deux courtz. Le vieil bastiment fait la separation d'icelles, la premiere court estant longue & estroïste, est fermée de corps de logis, asçauoir vn sur le deuant, deux aux deux costez de la court, vn à dextre, l'autre à senestre. Ieux corps seruē au premier estage pour offices, le second pour cōmoditez l'autre est le vieil, qui faict la separation des courts, comme dessus, seruant de commoditez. La seconde court estant longue & estroïste pareillement, & seruant de ieu de paulme, est fermée de quatre corps de logis. Le premier est celuy de deuat, qui est le vieil corps, dont cy deuant auōs parlé. Es deux costez, dextre & senestre, avec l'autre opposite du viel corps, sont comprins les commoditez des membres, comme salles, chambres, & autres choses. Tous ces corps sont enrichis & accommodez de tours & pauillons sur le derriere, vers les iardins des deux costez hors le bastiment à dextre & à senestre, sont comprins iardins, parterres, & arbres à fructs, partie faict par parquet& pretz avec allees couvertes de coudriers, qui donent vn grand enrichissement & beauté au lieu. Le derriere est le Parc fermé de muraille de pierre toute de cartier. Il y a une allée droïste commençant des bastimens iusques à la fin de la closture. Iognant aupres la forest, sur icelle allée, & à main dextre, est une chappelle de bonne inuention, au deuant de laquelle est vn Portique à coulonnes, avec planchier, lequel s'en va en ruyne, à faulte d'y estre pourueu. Et ce n'est pas seulement en cest endroit que la maçonnerie se ruine, mais en la premiere court es bastimens des offices: & me recorde d'un dire qui fut tenu lors que i'yeftois, que feu le Roy François deuisant quelque fois des bastimens, quand on luy disoit, Sire, tel bastiment est bien entretenu s'il ne se demolist point, il respodoit ce n'est pas des miens. Au contraire si on venoit à luy dire vn tel bastiment est envne belle place: mais il s'en va ruinat il repliquoit incontinent, ce sont des miens. Ce qu'il disoit tresbien: car la plus grande partie des siès s'en vont ruinant à faute d'y pourueoir, & y mettre ordre par un bon moyen, comme d'auoir un Couureur, lequel soit tenu d'entretenir toute la couverture: un Maçon pareillement, pour entretenir les reparations, avec quelques gaiges: ce qui se feroit pour peu de chose, comme mesme au Chasteau de Montargis, lequel n'est pas de petite entreteneue, toutesfois pour bien peu de chose par an auons regardé à le maintenir : ce qui se pourroit faire es autres bastimens par ce moyen & d'un bon regard. J'ay amené ce poinct à propos, afin que si les Roys & Princes s'en veullent aider, ils le pourront faire. Au demeurant, les desseins tant du contenu que des montées, vous montreront le contenu de ce lieu.

Le second Liure

Charleual.



Este place est assise & située en Normandie sur le chemin de Paris à Rouan, prochain le bourg de fleury. Le Roy Charles 1x. ayant desir faire bastir quelque lieu, fut aduerty par le Sieur de Durescu, de ceste place, qui est en vn vallon, enclos & circuy de montaignes, au dessus desquelles est la forest de Lions. Et entre lesdites montaignes ya de belles veuës: vne entre autres, laquelle estend son regard par vn vallô iusques à la riuiere de Seine, distante de trois lieuës du lieu. Le Roy feist composer vn plan digne dvn Monarque, dont ie vous en ay figuré le dessein, & feist besongner apres, & commencer vn corps à la bassecourt, qui contenoit en longueur neuf vingts tant de toises: & le fondement faict, esleuerent le premier estage, y establissant les offices. Là dessus le Roy mourut qui fut cause que toute l'armée demeura. Ce nonobstant durant son vivant il feit dresser le iardin, duquel ie vous en ay figuré le plan. Il futacheué d'accoustrer avant son deces. Si ce lieu eust été parfaict, ie croy que c'eust esté le premier des bastimens de France, pour la masse dont il eust été fourny. Il est vray que le commencement de la maçonnerie estoit de pierre de cartier & brique. Or quand il faut faire compte dvn œuvre, on estime toufiours la maçonnerie entièrement faicte de pierre de cartier, exceder tout autre, excepté si la maçonnerie n'estoit accompagnée de marbres. En ce lieu a été pratiqué certains canaux circuisants le cõtenu, par le moyen dvn passage d'eaue qui s'est pratiqué en ceste plaine. Vous voyez sur la fin du iardin vne grād' place ouale. Ledi et Roy Charles auoit voloté qu'elle se trouuast au millieu deso iardin, en faisant outre icelle faire vn tel & pareil iardin qu'estoit celuy du costé du bastiment: tellement que ledi iardin eut bien eu trois cens toises de long sur la largeur de neuf vingts tant de toises. Cependant qu'on trauailloit à cest œuvre, fut fait vn petit bastiment pour y loger le Roy, qui y venoit souuent, ayant pris l'affaire en affection.

Les Thuilleries.

CE lieu estoit, n'a pas long temps, vne place aux faulxbourgs de S. Honoré à Paris, du costé du Louvre, & est costoyé de la riuiere de Seine, où il y auoit certaines maisons dediées à faire les thuilles, & pres d'iceluy y auoit quelques beaux iardins. La Royné mere du Roy ayant trouué ce lieu bien commode pour faire quelque bastiment plaisant, fist commencer à y bastir, & ordonna premierement le dessein que vous en ay figuré: avec ce fist dresser les iardins suyuans, & ainsi que les voyez par mes portraictz. Icelle Dame ayant bien cōsideré le premier dessein du plan, ne là degueres depuis changé, excepté quelques augmentations qu'elle à delibéré y faire. Ce bastiment n'est de petite entreprinse, ne de petite œuvre: & estant paracheué, ce sera maison vrayement Royalle. Vne partie des fondemens sont assis il y aia assez long temps: mais il n'y a encor qu'un corps double esleué, portant deux faces, seruant iceluy corps de membres de commoditez, & d'une gallerie ioincts ensemble. En l'vne des faces est la gallerie du costé du iardin: en l'autre sont les commoditez du costé de la court. Le portail qui est au millieu de ce corps, est garny de coulonnes fort enrichies de certains marbres & iaspes. Tout ce qui est basty, est fait de bonne matiere de pierre de taille, avec bonne ordōnance & symmetrie, or d'autant qu'il n'y a eleuation que dvn corps, ie ne vous en declareray point d'avantage, & aussi que les eleuations & commoditez se pourront changer. Tant y a, que par le plan & cleuation vous pourrez cognoistre ce qui y est.

Saint Maur.

Saint Maur est situé à deux lieus de Paris, rejoignant la rivière de Marne, près duquel est un bourg, avec une Abbaye, que feu Monsieur le Cardinal du Bellay, en étant Abbé, redigea en Chanoinerie, & commença à y bastir, & fist faire un corps de logis, avec la court seulement. Ce lieu appartient maintenant à la Royné mere du Roy, laquelle l'a fort augmenté, comme apparoist par les dessins des plans & eleuations: le bastiment est parfaict aura une court carrée, ayant quatre corps de logis aux quatre costez, & aux quatre angles par le dehors quatre grands pauillons: le tout garny, tant les corps, que les pauillons, de membres nécessaires pour accommoder un grand lieu. Par le dehors de l'edifice de chacun corps, & entre les pauillons, y à trois estages d'arts, & à chacun estage y à neuf arcs seruant de decoration, & de donner iour aux galeries étant à chacun estage, pour aller de pauillon à autre, & aussi pour entret d'icelles allees aux membres étant à corps des bastimens: pareillement pour auoir par iceux arcs au trauers des allees clarté aux membres desdits corps par le moyen des croisees y cōpris: ce qui s'appelle communément un second iour. Sur le troisieme ordre d'iceux arcs, qui fait le troisieme estage, est un riche entablement garny de son ordre, sur lequel est assis un Frontispice, qui est bien un ordre & maniere Antique, & esclatât, à nous, qui n'en auoys point fait en nostre France de si grand. Il y a seulement un costé ainsi parfaict par le dehors: mais la deliberation de la Royné est de faire continuer cest ordre. J'ay veu le modelle qui en à été fait par son commandement, auquel sont contenus non seulement les bastimens mais aussi tout l'ordre, tant des iardins que des autres choses, qu'elle entend & veut estre suiuyl. Ce que j'ay dessigné comme ie le vous presente. Pour le regard du dedans ie vous en ay fait un dessin d'eleuation, suivant & ainsi que le feu Cardinal l'auoit esleueuy. Du depuis la Royné à esleué sur iceluy corps un estage, & veut que cela se continue es autres: ce que j'ay laissé à dessigner, attendant la perfection.

Chenonceau.

Chennifer est situé au pays de Touraine, sur un pont, qui est sur la rivière de Cherff mesmes sur l'un des bouts d'iceluy: & n'est qu'une masse, sans court, couvert toutesfois de diverses separations de pauillons. La Royné mere du Roy trouuant la situatiō du lieu fort à son gré, l'acheta, & l'a depuis amplifié de certains bastimens, avec deliberation de le faire pourfuyure selon le dessin que ie vous en ay figuré par un plan. Or ce lieu est fort bien basty: car d'une terrace qui est sur le deuant, on entre dans le logis à une allée, faisant separation du corps du bastiment en deux dont chacun costé est bien & suffisamment fourny de membres nécessaires pour un tel lieu: & d'icelle allée l'on vient au pont. Plusieurs voyans la maniere de ce bastiment, comme il à été la dessus praticqué, s'en sont esbahis, cognosant le lieu donner un tel contentement. Il est oultreplus accommodé de iardins, avec un Parc de belle grādeur, garny d'allées de plusieurs sortes. A main dextre de l'entree y à une fontaine dedans un Roc, de plusieurs gettons d'eau, & à l'entour d'iceluy, une cuue de quelque trois toises de diametre, tousiours pleine d'eau. A l'entour d'icelle cuue une allée à fleur de terre en maniere de terrace: Et plus hault, une autre terrace, tout à l'entour de huit à dix pieds de hault, couverte de treilles, soustenue & fermee d'un mur enrichy de Niches, colonnes, figures, & sieges. Il y à deux iardins en ce lieu, l'un delà le pont, lequel est fort grand: l'autre plus petit, est deça la rivière à main gauche en entrat

Le second Liure

au bastiment, au centre & milieu duquel iardin est vn petit caillou dvn demi pied, ou en uiron, avec vn trou de poule & demi de diametre, & fermé d'vne cheuille de bois laquelle ostée il sort vn geet d'eau de la hauteur de trois toises de hault, qui est vne belle & plaisante inuention. Ce lieu est accompagné d'vne forest assez grande, laquelle va dudit lieu de Chenonceau iusques aupres d'Amboise, qui est à trois lieues dudit Chenonceau; & iognant vn des costez du Parc, y à vn pré grand & beau. Vous pourrez veoir le surplus par les plans & esleuations que vous en ay, dessigné.

Chantilli.



E lieu est situé aux confins de la France, à dix lieues de Paris, ville capitale; à vne lieue de la ville de Senlis. Le bastiment consiste en deux places: la premiere est vne court, en laquelle sont quelques bastimens ordonnez pour les offices: la seconde est vn autre court estant comme triangulaire, & est esleuee plus haulte que la premiere, de quelque neuf ou dix pieds, & faut monter de la premiere pour venir à la seconde. Entour laquelle de tous costez est le bastiment seigneurial, fait de bonne matiere, & bien basty. Iceluy bastiment & court sont fondez sur vn rocher, dans lequel y à caues à deux estages, senstant plustost pour l'ordonnance vn Laberinthe, qu'vne caue, tant y à d'allées les vnes aux autres, & toutes voutées. Pour le regard de l'ordonnance du bastiment seigneurial, il ne tient parfaictement de l'art Antique ne moderne, mais des deux meslez ensemble. Les faces en sont belles & riches, comme verrez par les dessins qu'en ay fait expressement. En la court premiere est l'entrée du logis. Les faces des bastimens estas en icelle tant dans la court que dehors, suivent l'art Antique, bien conduits & accoustrez. Ces deux courts avec leurs bastimens sont fermez d'une grande eau en maniere d'estag dont entre icelles y à separation comme d'un fossé, par laquelle separation laditte eau passe au trauers. Au dessus y à vn pont pour aller & venir d'une des cours à l'autre. Iognant le grand corps de logis y à vne terrasse praticquee d'un bout du Parc, à laquelle on va de la court du logis seigneurial par le moyen d'un pont estant sur l'eau, lequel fait separation du logis seigneurial & de la terrasse: & d'icelle on vient au Parc par dessus vn arc, sur lequel est praticqué vn passage couvert: & entre icelle terrase & Parc est parcelllement pratiqué par bas vn passage en maniere defossé, qui sert pour le present de chemin & voie commune, & toutesfois fermé des deux costez de bonnes murailles, pour soustenir les terraux tant du costé du Parc, que de la terrasse. Ce lieu est accompagné d'un grand iardin, à lvn des costez duquel est vne gallerie à arcœaux, esleuee vn peu plus hault que le rez du iardin. Dvn costé d'iceluy iardin est la basse court, en laquelle sont plusieurs bastimens ordonnez pour escurries. Outre le grand iardin, & prochain iceluy, en y à vn autre, non pas de telle grandeur. Ieux iardins sont enuironnez de places, esquelles aucunes sont bois, prez, taillis, cerizaies, forts d'arbres, & autres commoditez. Aucunes d'icelles places sont fermees par canaux, les autres non: & en ces places est la haironniere. Le Parc est fort grād, à l'entrée duquel, à scauoir du costé du chasteau, est vne eau, qui donne vn grand plaisir. Ce lieu est fermé du costé de Paris, de la forest de Senlis, dans laquelle y à vne youte pour aller du lieu au grand chemin de Paris. En somme, ce lieu est tenu pour vne des plus belles places de France.

Anet.



E lieu est assez recognu pour vne des belles places de France. Il est au païs du Perche en Normâdie, comme au milieu de quatre villes, à sçauoir Dreux, Eureux, Montfort, & Meulan. Loignât & prochain ce lieu est vne petite riuiere, dicte Dure. Le bastiment est assis en vne plaine, & est accommodé de tout ce que besoin est pour rëdre vn lieu parfaict, tant dvn Parc, bois, Canaux, que de tout ce qui est nécessaire. Feu Madame la Duchesse de Valentinois l'a fort enrichy de bastimens & d'autres beautez, cōme verrez par les plan & eleuations. La principalle court est fermee de corps de logis en tous costez: dont à main dextre de l'entrée est vne chapelle ronde avec son Dome dessus, bien accoustree & digne d'estre veuë, pour la bonne ordonnance dont elle est faitte. Aux costez de la court principalle, & outre les corps de logis à dextre & à senestre par le dehors, sont deux courts, vne de chacun costé, fermees partie de bastimens, partie de murailles. A la court senestre y à vne fontaine de belle ordonance, de laquelle ie vous ay voulu faire dessein. Derriere le logis seigneurial y à vne terrasse à la hauteur du rez de terre de la court principale de laquelle terrace l'on contemple le Iardin, qui donne beauté d'estre veu sur icelle. D'icelle terrace l'on descéda au iardin, & au des-soubs d'icelle y à vne gallerie voultee. Le iardin est de bonne grâdeur, & richement accoustré de galeries à l'enuirô, dont les trois costez sont tât en arcs qu'ē ouuertures carrees, le tout rusticque, qui donne au iardin vn merucilleux esclat à la veuë. Le iardin est garny de deux fontaines bien prinses, & assises, à cause qu'il est plus large que profond. Derriere iceluy sont deux grandes places seruâtes comme de Parc, separez d'ensemble toutesfois, le tout clos. Icelles places sont réplies comme par parquets, lesvnes de prez, les autres de taillis, autres de bois, de garennes, d'arbres fruitiers, viuiers: & iceux parquets sont separez par allees, & entre chacune allee & parquet en vne partie sont Canaux. La haironnierie est comprise en ces places. Aussi l'Orengerie, en laquelle est vn bastiment bien plaisant, les volières à oyseaux aussi vn bastiment ioignât le iardin, auquel est praticqué vne salle fermee d'vne caue, en ordre d'vne demie circonference. En somme, tout ce qu'on desireroit pour rendre vn lieu parfaict, est là sur le derriere: & hors d'icelle place est vn Hostel Dieu, avec vn logis bien basty: & prochain iceluy passe ladite riuiere de Dure. Loignant le bastiment sur le deuant y à vne assez grande place, de laquelle ló va au bourg. Depuis quelque temps à esté faict à main senestre, hors la closture des bastimens & iardins: vne chapelle. Moy y estât, me fut dict qu'elle auoit esté faicta pour mettre la sepulture de feu Madame la Duchesse: dont ayant recouvert l'ordonnance d'icelle sepulture, ie la vous ay voulu mettre en dessein.

Escouan.



E lieu est assis en France, à cinq lieues de Paris, à trois lieues de sainct Denys, & entre sainct Denys, & Lusarche, qui est à sept lieues de Paris: & tous ces lieux font vne ligne droicte partant du centre de Paris. La maison est bastie sus vne terre, ayant sa veuë & beau regard sur le val tirant audit Lusarche. De l'autre costé vers Paris est vne montaigne couverte de haulte fustaye, qui empesche en partie la beauté du val deuers Paris. Ce bastiment consiste en quatre grands corps de logis, la court au milieu, ayant fossez sur trois costez, vne terrasse sur l'autre, laquelle descouure vers le bourg. Au pied d'icelle est vn ieu de paulme, avec deux petis corps de logis au deux bouts d'i-

Le second liure

celuy. Au pied du bastiment, & de la terrasse dvn costé, est vn iardin, lequel au temps que ie fus veoir le lieu pour en prendre les desselins, n'estoit encor paracheué. Entre le bastiment par le dehors, & le fossé, y à les trois terraces de trois à quatre toises de large, qui circuissent le bastiment. Icelles terraces se viennent rendre à la grande cy dessus dite, lesquelles sont pauees bien richement, ayant perapel de trois pieds de hault regnât entour icelles, & le fossé, ce Perapel seruant d'appuy, quand on regarde des terraces dans le fossé. La court est si richement pauee, qu'il ne s'en trouue point qui la seconde. Des quatre corps de logis circuissans la court, les trois seruent à commoditez de salles, chambres, & autres membres, le quatrième corps estant vne gallerie. Les faces tant de la court que du dehors, sont richement faictes, comme apparoist par les eleuations que vous en ay dessignées. A l'vne des faces dvn des corps das la court y à deux niches, lesquelles sont deux figures de captifs de marbre blanc, vn peu plus grand que le naturel, de la main de feu Michel Ange, estimees des meilleures besongnes de France pour le regard de l'œuvre, & non sans cause. Feu Monsieur le Connestable fait bastir ce lieu: maintenant madame, veufue de luy, y faiet sa demeure.

Dampierre.



E bastiment est assis en vn vallon, circuy de montaignes & boyz taillis: & cest le pais d'enuiron fort couvert. Ses prochaines villes sont Chureuse à vne lieue vers soleil leuant, Montfort Lamairé à trois lieues, Dourdan à quatre lieues au soleil de midy, Poissé à six lieues, Villepreu à trois lieues vers le Septentrion. La prochaine riuiere est Seine à cinq lieues loing. En ce lieu n'y à point de vignes, sinon terres labourables passablemēt, toutesfois vne partie inutiles, & faulte d'eualuer. Ce lieu fut premieremēt basty par vn thresorier, & depuis à appartenu à feu Monsieur le Cardinal de Lorraine, lequel l'a amplifié de quelques cōmoditez. A veoir ce lieu de loing, il n'est pas de grād monstre, encor qu'il soit assez bien accommodé de ce qu'est besoin à vn bon lieu. Il n'est couvert que de tuile: tant y à qu'il est garny de fossez à l'enuiron, & y à vn fort beau iardin, vne grande bassecourt enrichie de ses bastimens nécessaires. Deuant le logis y à vn grand estang, dont la chaussée d'iceluy faiet le chemin large & beau entre ledict estang & le logis. La court dans le logis principal est petite: toutesfois auant qu'étrer audiēt logis, on trouue vne auantcourt, qui donne quelque contentement. Le bastiment est assez bien accommodé de ses membres: mais entre autres y à des estuues & baignoires pratiquées, tant à vne des tours du coing, qu'à vne petite place prochaine, fort bien accoustrez: principalement l'estuue est de trois niches avec quelques colonnes, la voulte dessus. D'autant que ie l'ay trouée de bonne grace, ie la vous ay dessignée. Desoubs le logis sont les offices bien basties. En ce lieu y à quelques iardins à fruits, avec vn Parc, qui n'est pas de grande estendue, comme vous pouuez veoir par la mesure du plan. Lediēt sieur Cardinal à faiet peindre dans la salle, & à quelques mētres, des histoires, par maistres excellens. Le reste cognoistrez assez du lieu par les plans & eleuations.

Challuau.



E bastiment est assis au pays de Gastinois, entre Fontainebleau, Montereau & Nemours: dont iceluy faiet comme vn centre, ayant Fontainebleau pour occident, Montereau pour le Septentrion, & Nemours pour le midy. Ce bastiment n'est qu'un corps, ayant quatre pauillons aux quatre coings. A l'en-

des Bastimens de France.

7

trée est vn perron à trois pans. Au dessus est vne chappelle couverte, le Dosme dessus. D'iceluy perron on va à vn grand escallier, pour aller du premier estage au second. Chascun d'iceux est garny sur le derriere d'une salle, chambre, avec garderobes, montées, & priuez. Sur le devant aux deux costez de l'escallier, & ioignant iceluy, sont deux estoites allées, par lesquelles lon va à vne allée, quia iour des deux bouts, laquelle fait separation entre la salle & la chambre. Ioignant icelle, & entre les membres qui sont sur le deuât, qui sont, assçauoir à main dextre & fenestre, deux chambres, deux garderobes, montées, & priuez de chascun costé. Cest edifice est basty de pierre & brique. La couverture d'iceluy est vne terrace de pierre de liais, suivant à peu pres l'ordre de fainct Germain en Layes, & la Muette. Ioignant iceluy par le costé dextre en entrant est vn iardin, au pied duquel est vn canal, duquel on pourroit faire de belles choses. L'autre costé opposite du iardin, dont le bastiment est entre deux, est vne montaigne, où sont bois de haute fustayé : & d'icelle montaigne se peut faire vn pont, duquel on iroit du bastiment au bois, tant la montaigne est pres du logis. Le Roy Françoys premier fit bastir cest edifice en ce lieu, à cause qu'audict bois prochain y auoit grande quantité de cerfs. Ce lieu de present appartient à Madame d'Estampes, & s'en va fort ruinant, à faute d'estre habitué. Vous verrez le plan & eleuations, qui vous feront plus certain du lieu.

Beauregard.



E bastiment est à vn particulier, assis à trois lieues ou environ de Bloys du costé du midy, en commune assiete. L'edifice n'en est pas grand, mais il est mignard, & autant bien accommodé qu'il est possible, pour ce qu'il contient. Le principal corps du bastiment est vn pauillon, au premier estage duquel y a salle, chambre, garderobe. Prochain & ioignant ce corps est vn escallier, par lequel on va à vne gallerie, tant au premier que second estage, que parcellement aux estages du pauillon: & d'icelle gallerie à quelques membres fort bien & aisement accommodez. Il y a en la court autres bastiments faictz de plus long temps. Les veuës & croisées du pauillon ont leur regard sur la court & iardin, la gallerie dans la court: l'autre partie des veuës, assauoir du deuxiesme estage, sur vignes. Tout ainsi que le bastiment est plaisant & iolly, aussi est pareillement le iardin: de sorte que le Seigneur, qui estoit Monsieur du Thier, ainsi que i'ay entendu, estoit curieux rendre ce lieu avec contentement: & mesmes que sur le derriere de la gallerie, qui n'a son regard que sur des vignes, encore y a-il paisir par le moyen des allées y praticquées, respondantes à vne grande & large, qui est entre les vignes & le corps de la gallerie. De la basse court on va à vn parc assez grand & beau. Il y a parcellement quelques iardins fructiers, comme vous cognoistrez par le plan que ie vous en ay dessigné, avec les montées, de la pluspart de tout le lieu, tant du costé des vignes, que du costé opposité: & par icelles eleuations pourrez iuger tant de l'edifice, que de tout le contenu.

Bury.



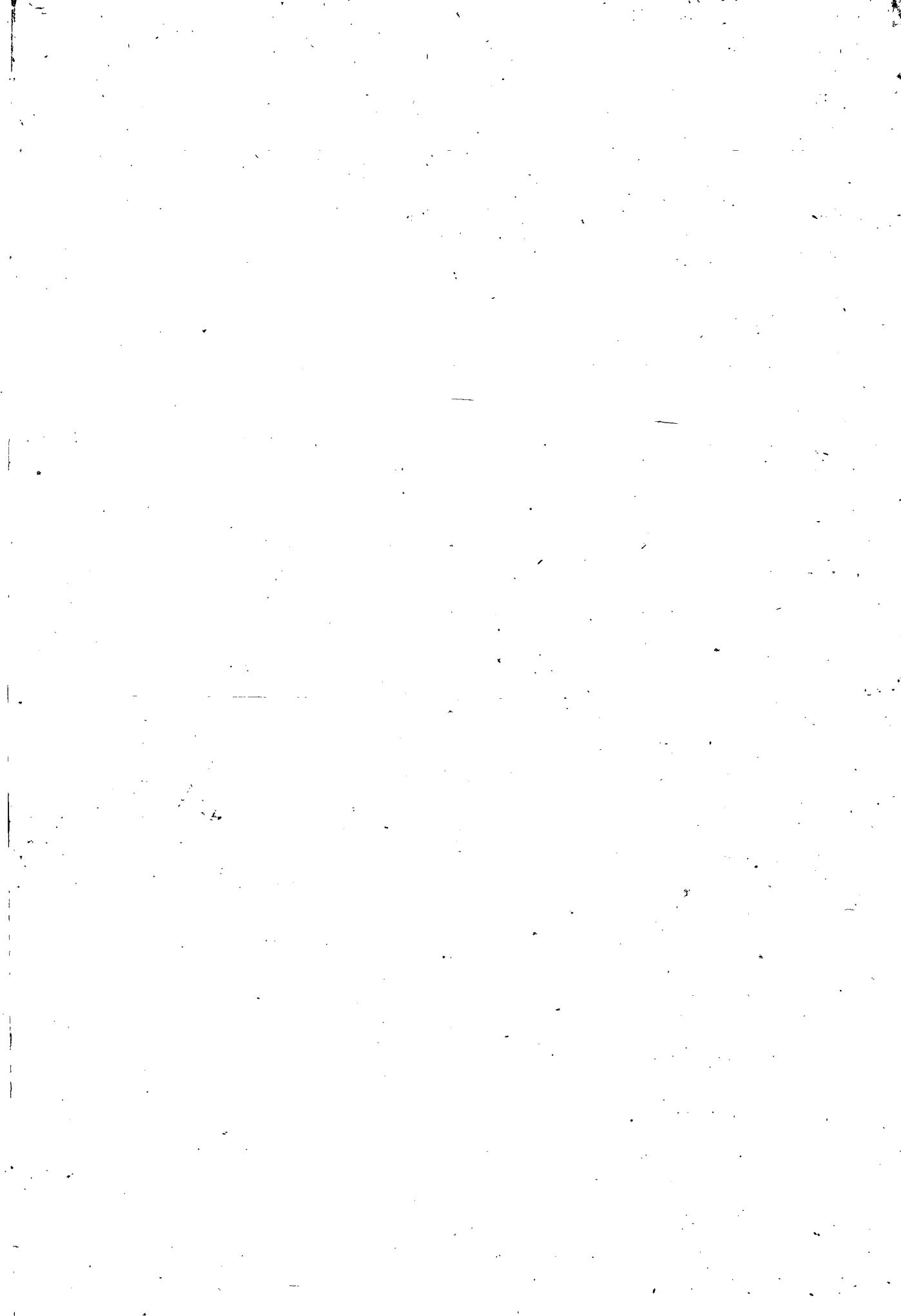
E bastiment est assis à deux lieues de Blois, assez prochain de la riuiere de Loire du costé de Septentrion. Il est esleué, & de grand monstre. Dvn costé il descouvre vn vallon deuers le bourg, qui va vers la riuiere, où est vne fort belle veuë. L'autre costé s'estend en haut sur la plaine. En ce lieu y a deux courts, celle du Sieur, & la basse. Celle du Sieur a vingt cinq

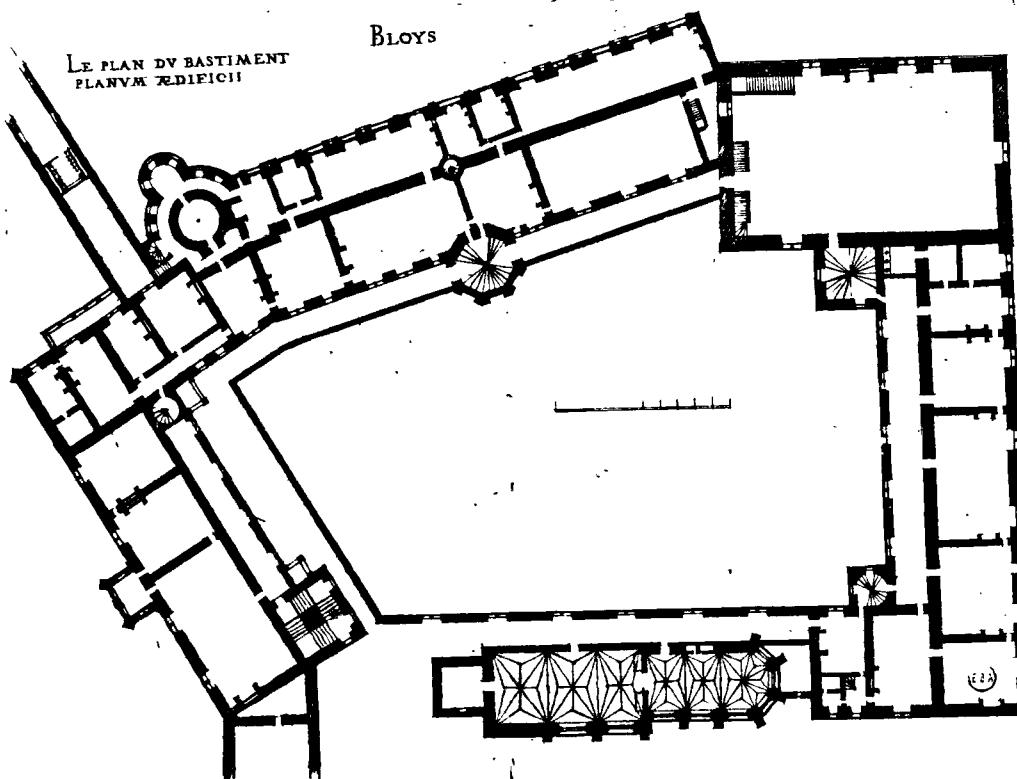


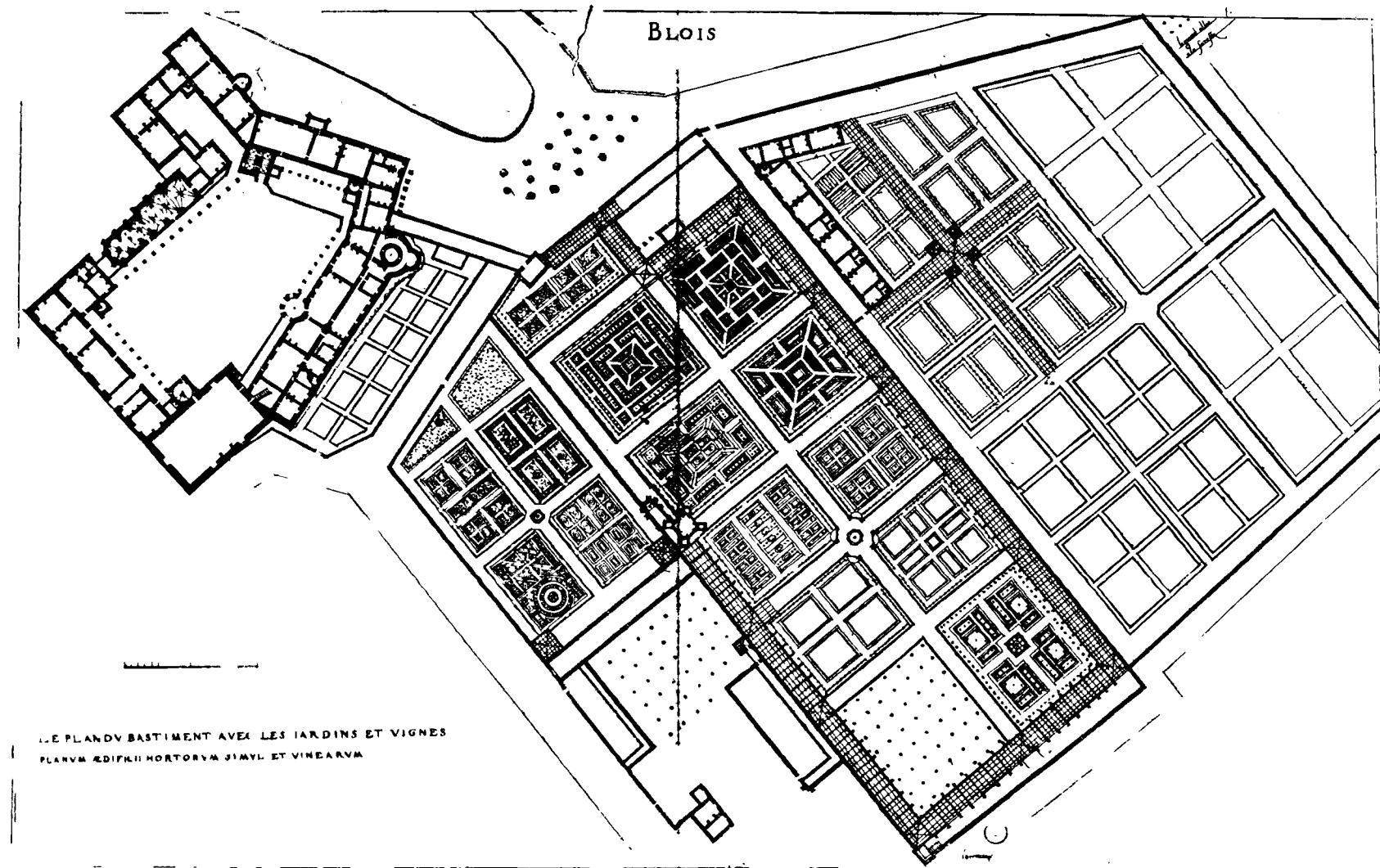
Le second Liure

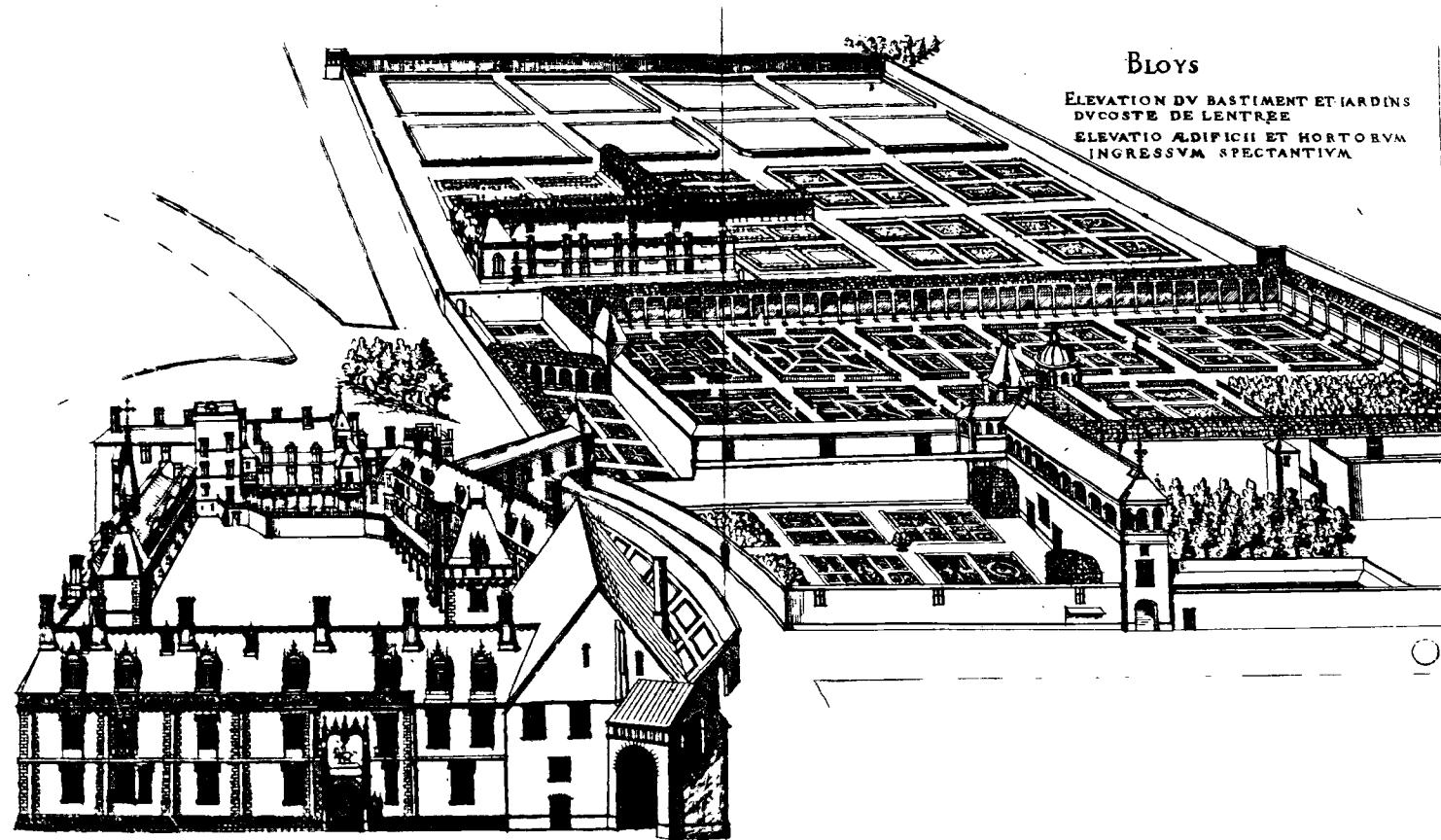
toises en carré, entour laquelle, & aux quatre costez, sont quatre corps de logis. Aux quatre angles diceux par le dehors sont quatre tours d'assez belle monstre. Dicelle court du Sieur on passé outre le bastiment de la face, pour descendre par vn escallier au iardin, lequel n'est pas fort grand toutesfois fort beau & bien entretenu, & descouvre le val cy dessus dict, au millicu duquel est vne fontaine esleuée. Iognant ce iardin, & à costé d'iceluy, y a vn second iardin, qui pareillement a son regard sur le val, & respond derriere la basse court. Les quatre corps de logis fermans la court du sieur sont accommodez, à sçauoir le corps faisant separatiō d'entre la court du sieur & le iardin, des salles, chambres, garderobes, ayant leur regard lvn sur le iardin, l'autre sur la court. Des deux autres corps à dextre & senestre, celuy à dextre en entrant au premier & second estage sont galeries à croisées, de la longueur de la court: le corps à senestre au premier estage est dédié à offices: au dessus châtres, garderobes. L'autre corps qui fait la face de l'entrée, n'a qu'un estage, & est par dedans la court vne gallerie à arcs, & voultee: & dessus vne terrace ayant veuë sur la court & sur la plaine. La basse court est fermée la plus grande partie d'estables, granges, pressouers, & autres lieux nécessaires pour vne basse court. Feu Monsieur d'Alluye le fit bastir. Le demourant pourrez veoir par le plan & montees cy dessignées.

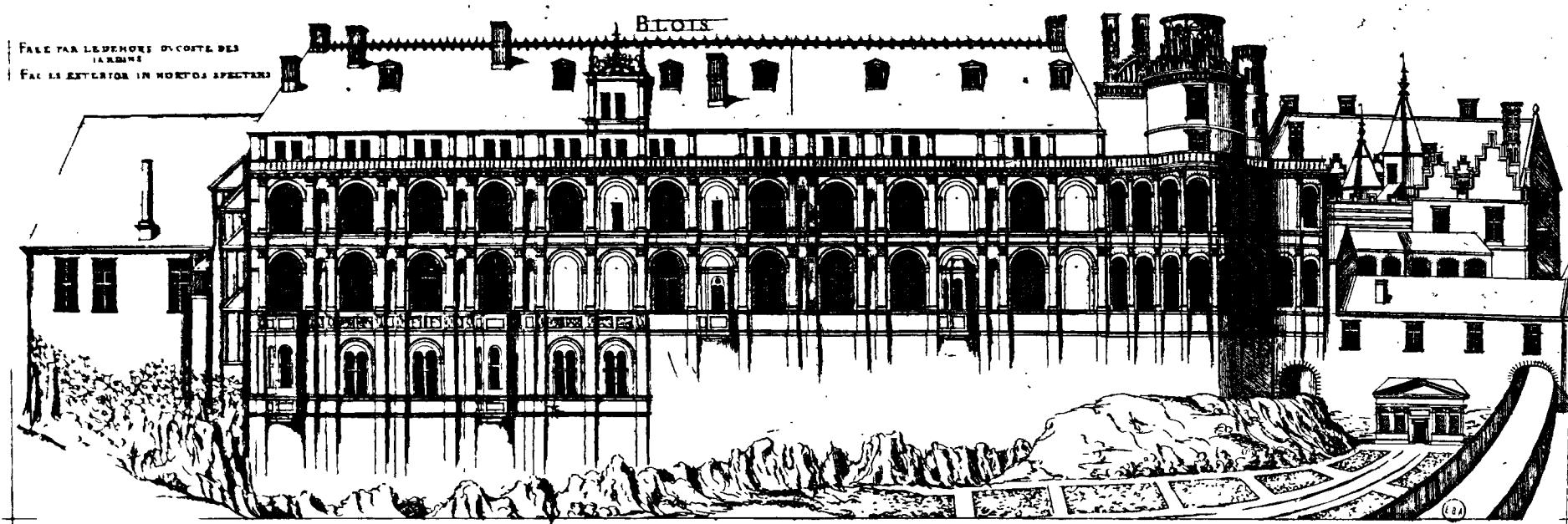


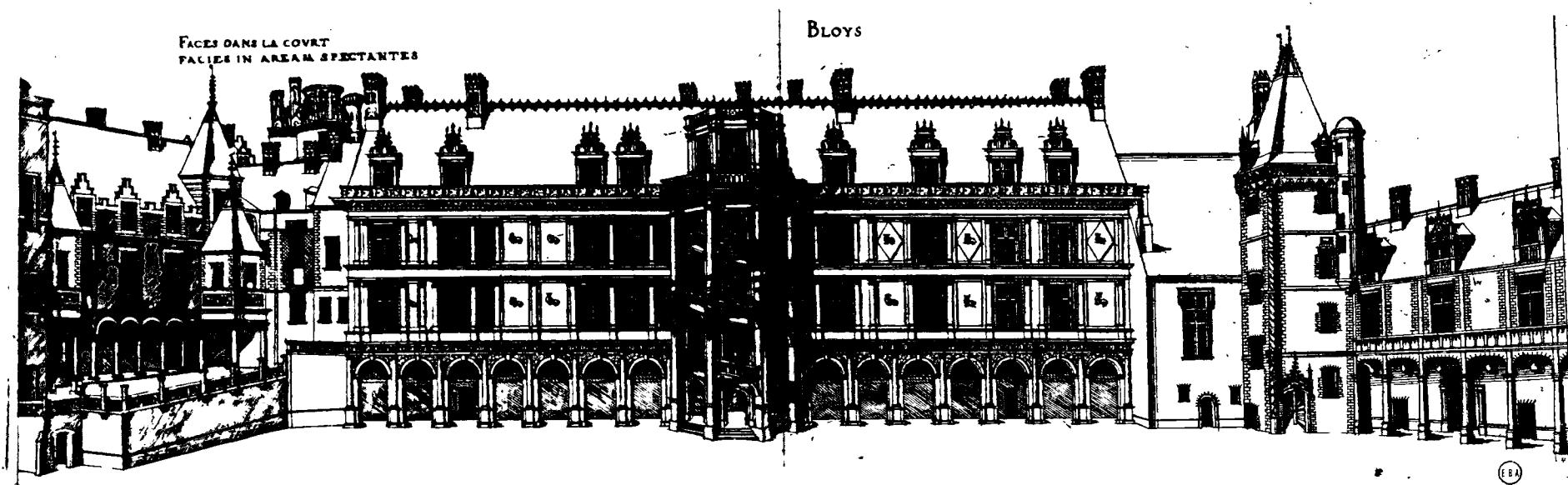


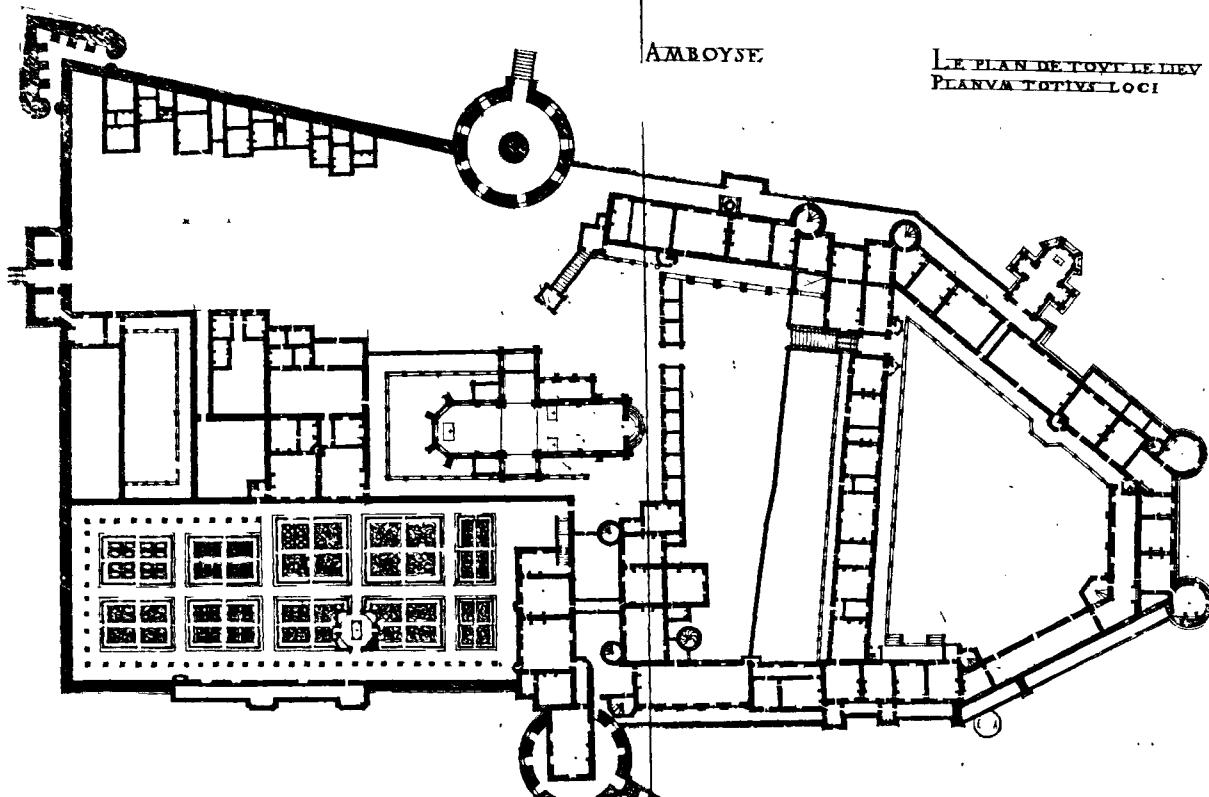


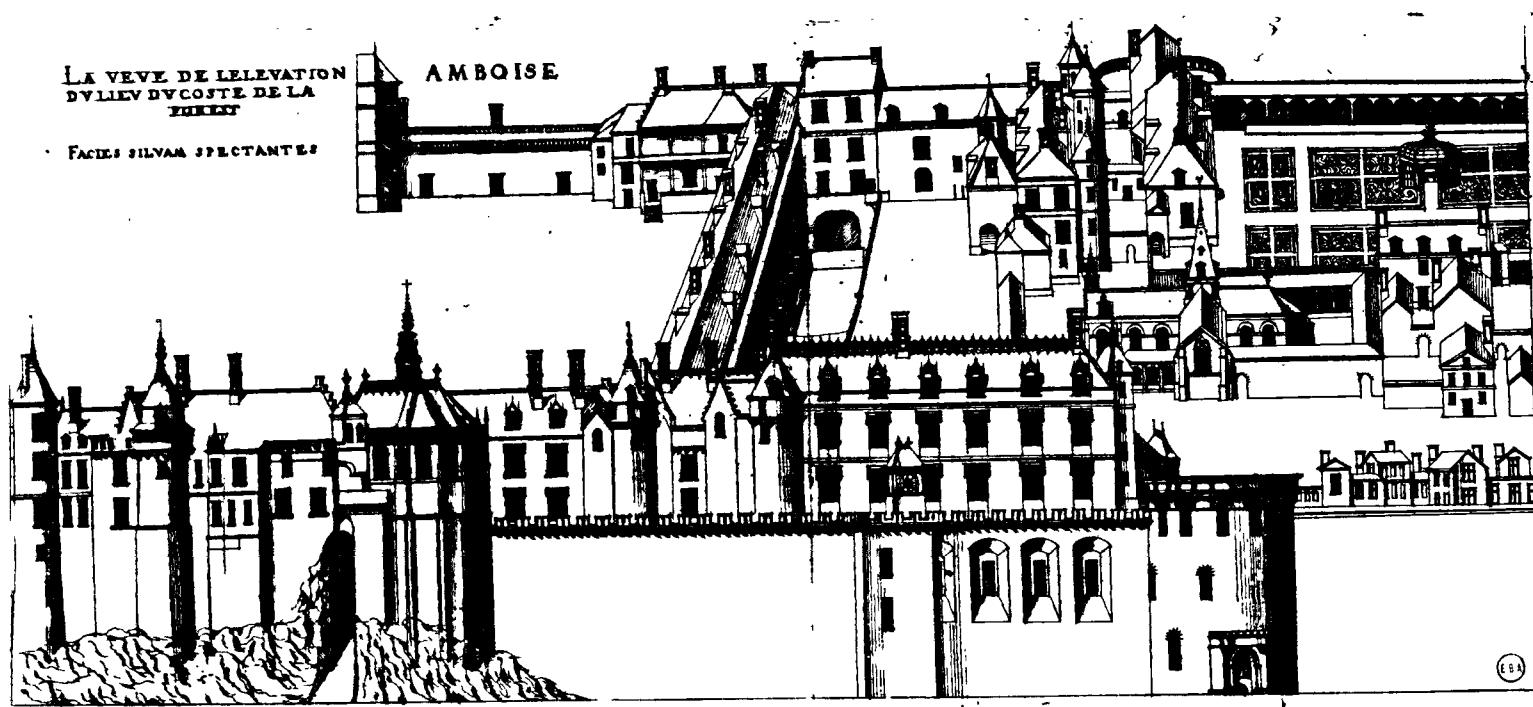


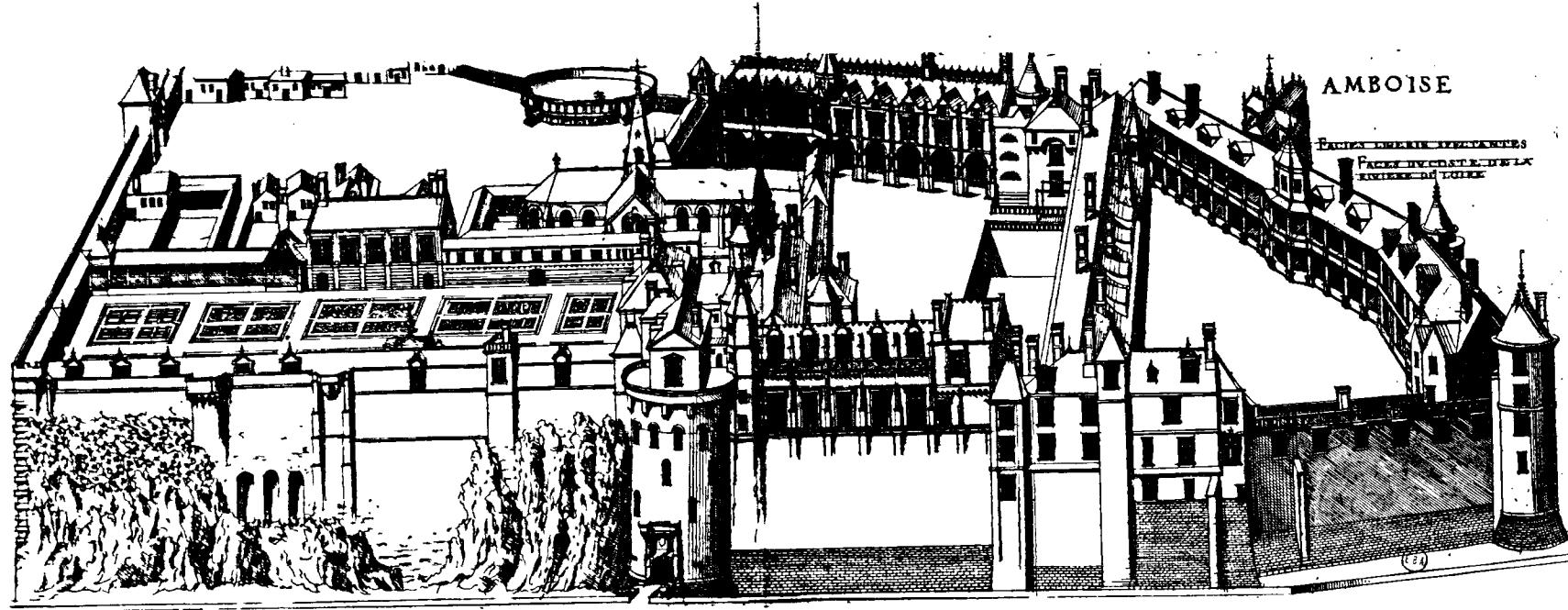


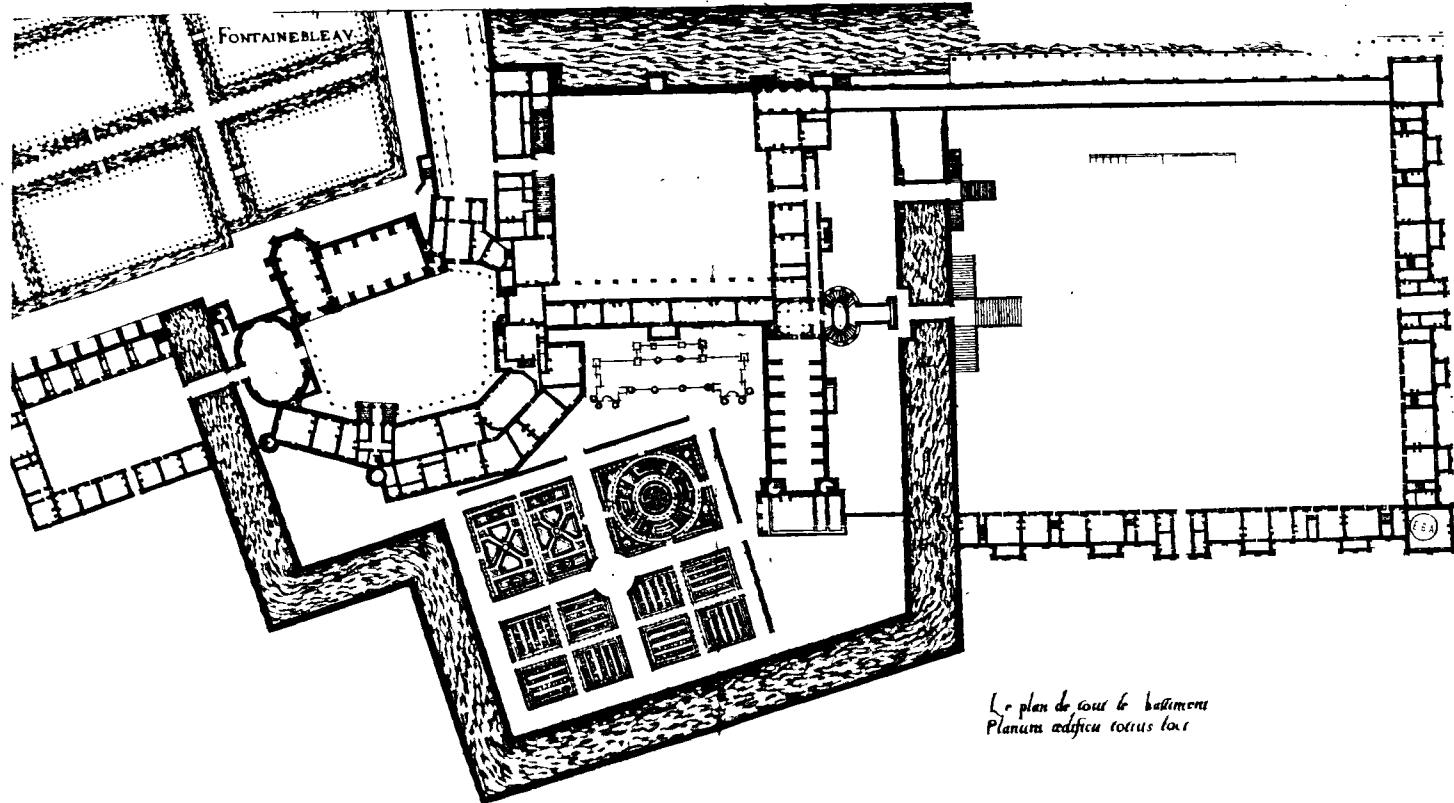






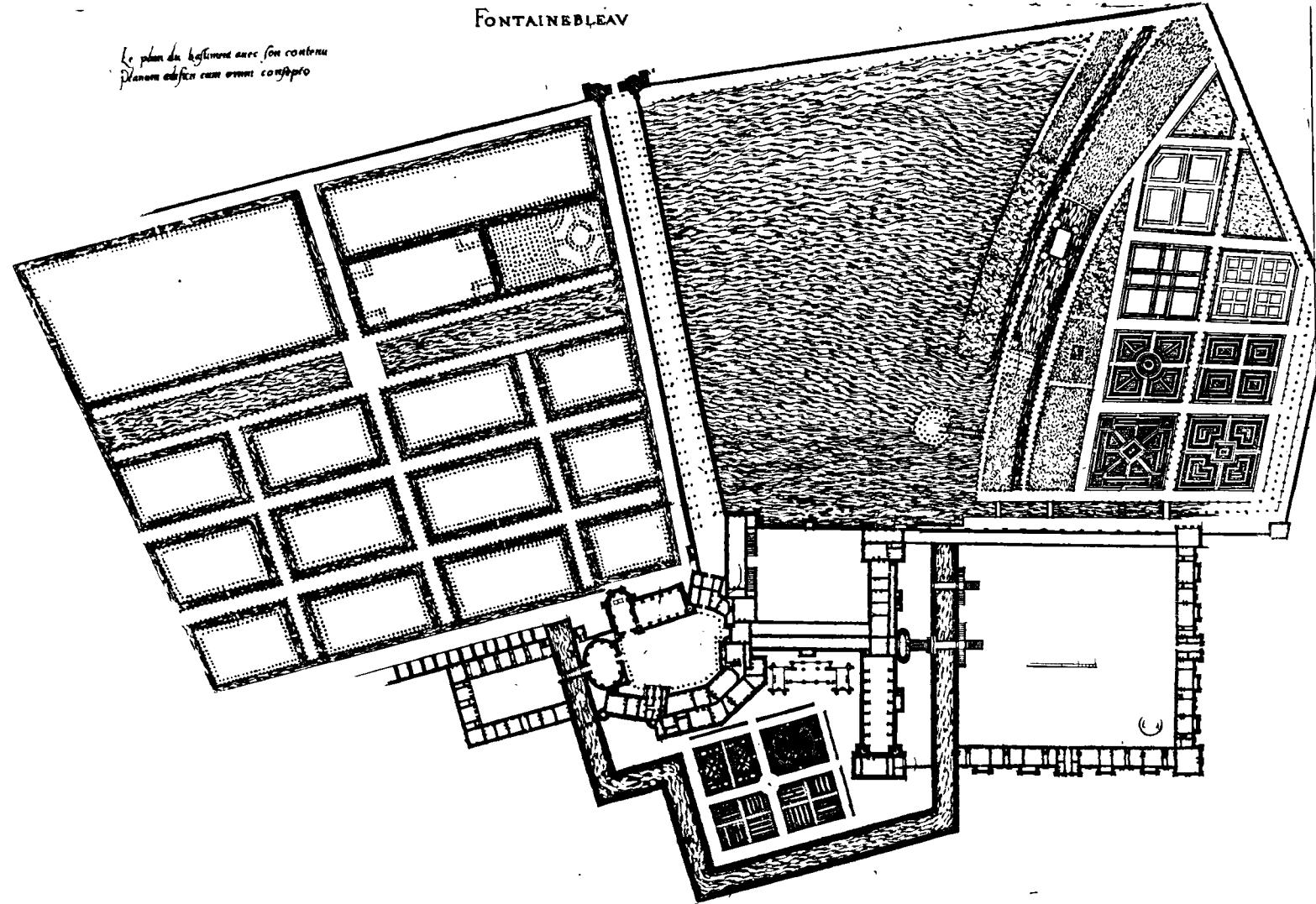






FONTAINEBLEAU

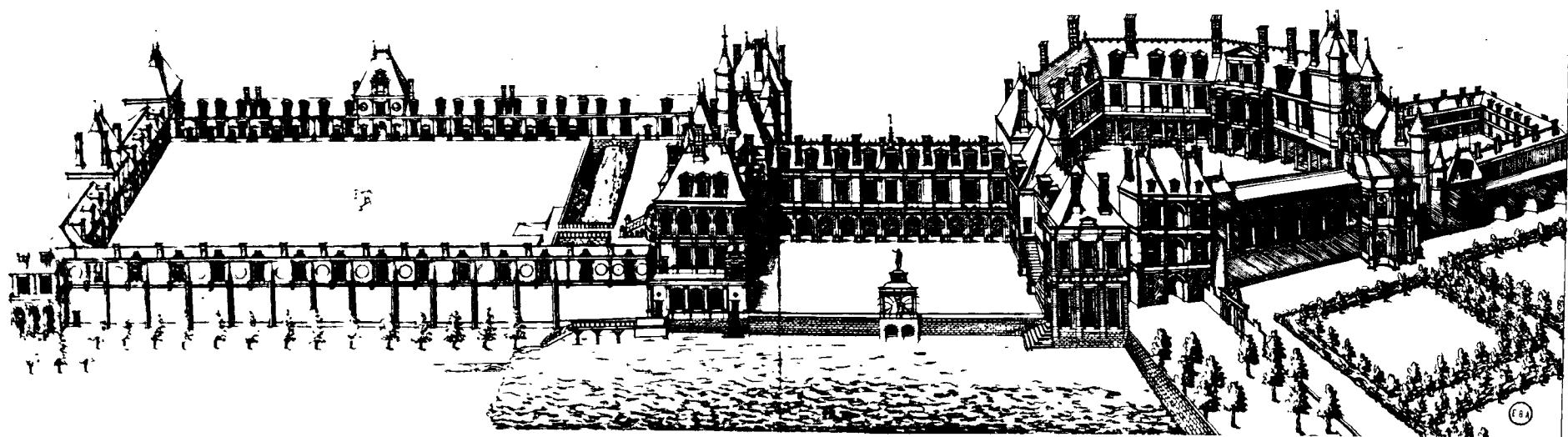
Le plan du logement avec son contenu
Plan des édifices dans un état complet

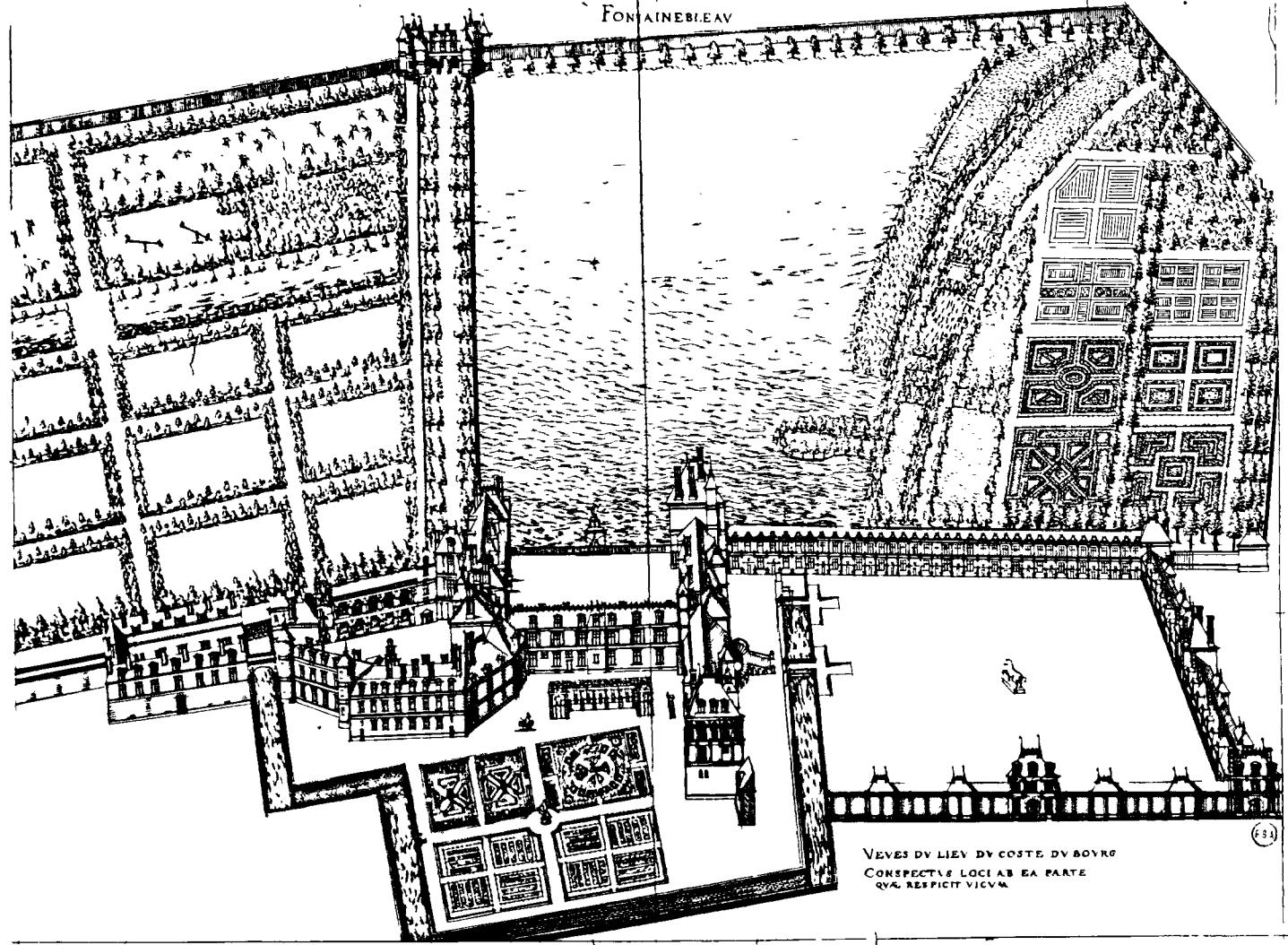


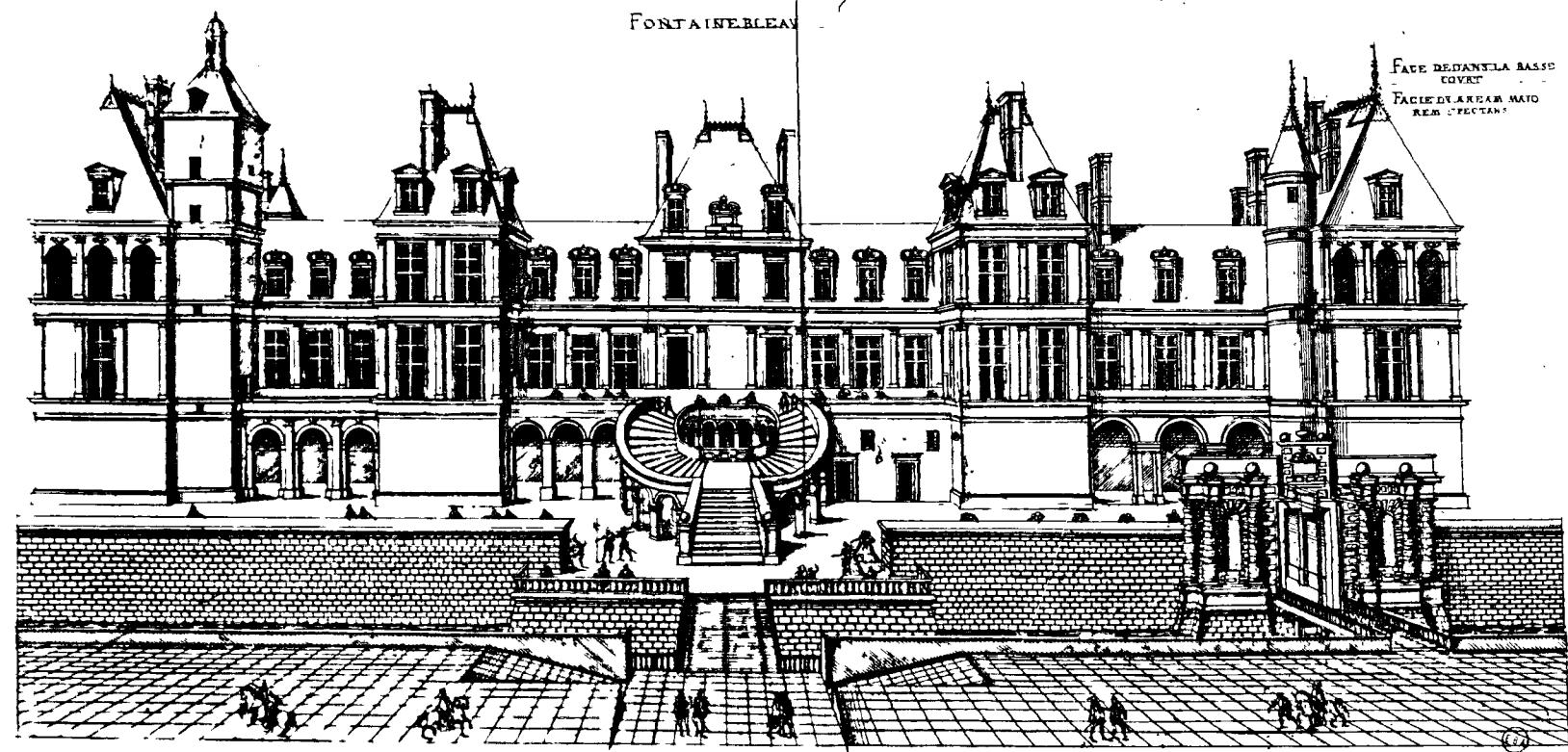
VISIO LOG & PALACII DE ESPANO

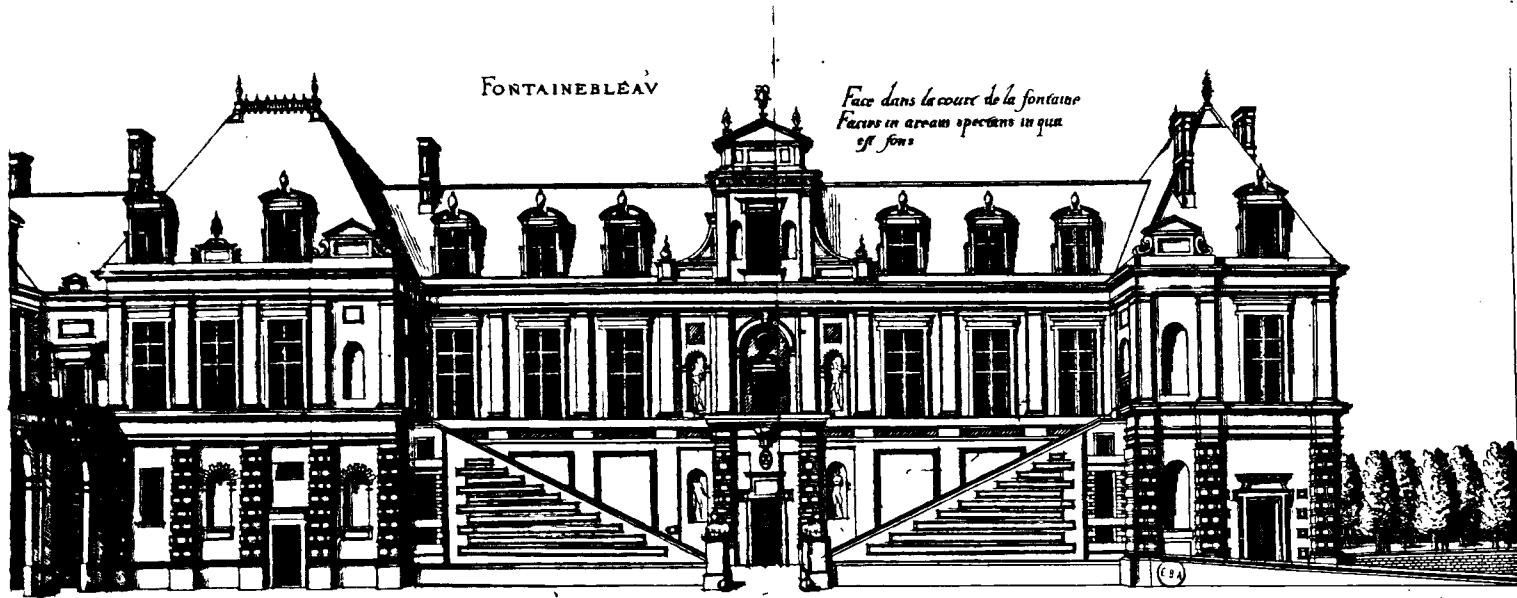
FONTAINEBLEAU

CONSPPECTVS AEDIFICIIS A LATERE STAGNI



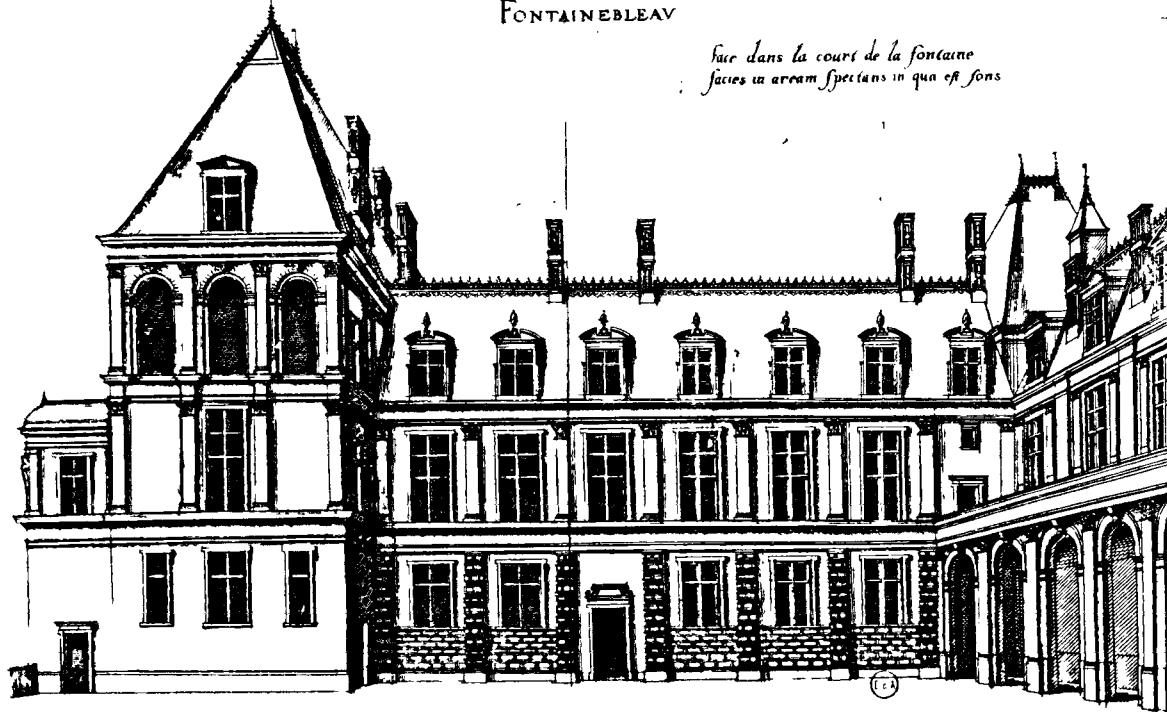


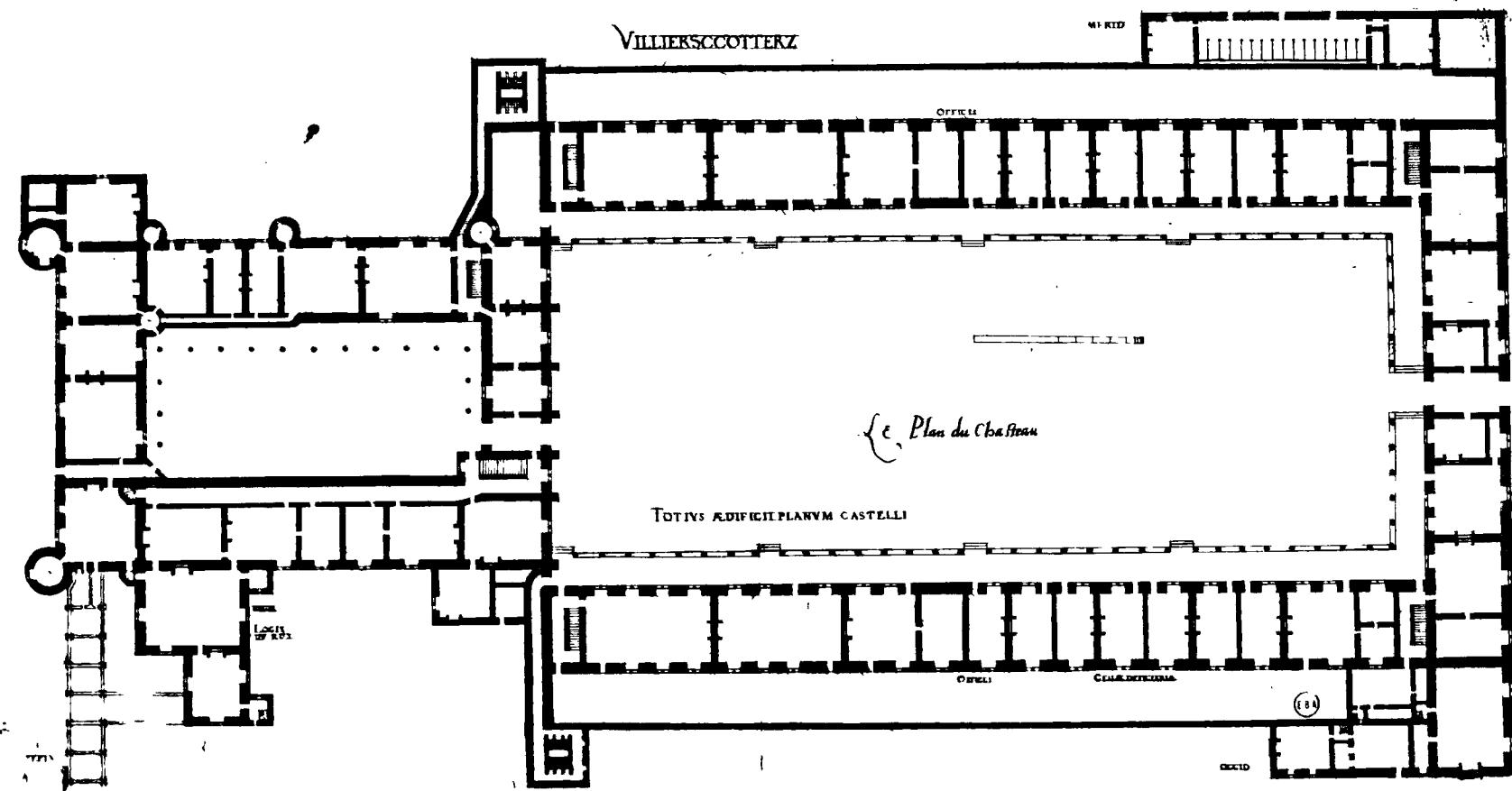


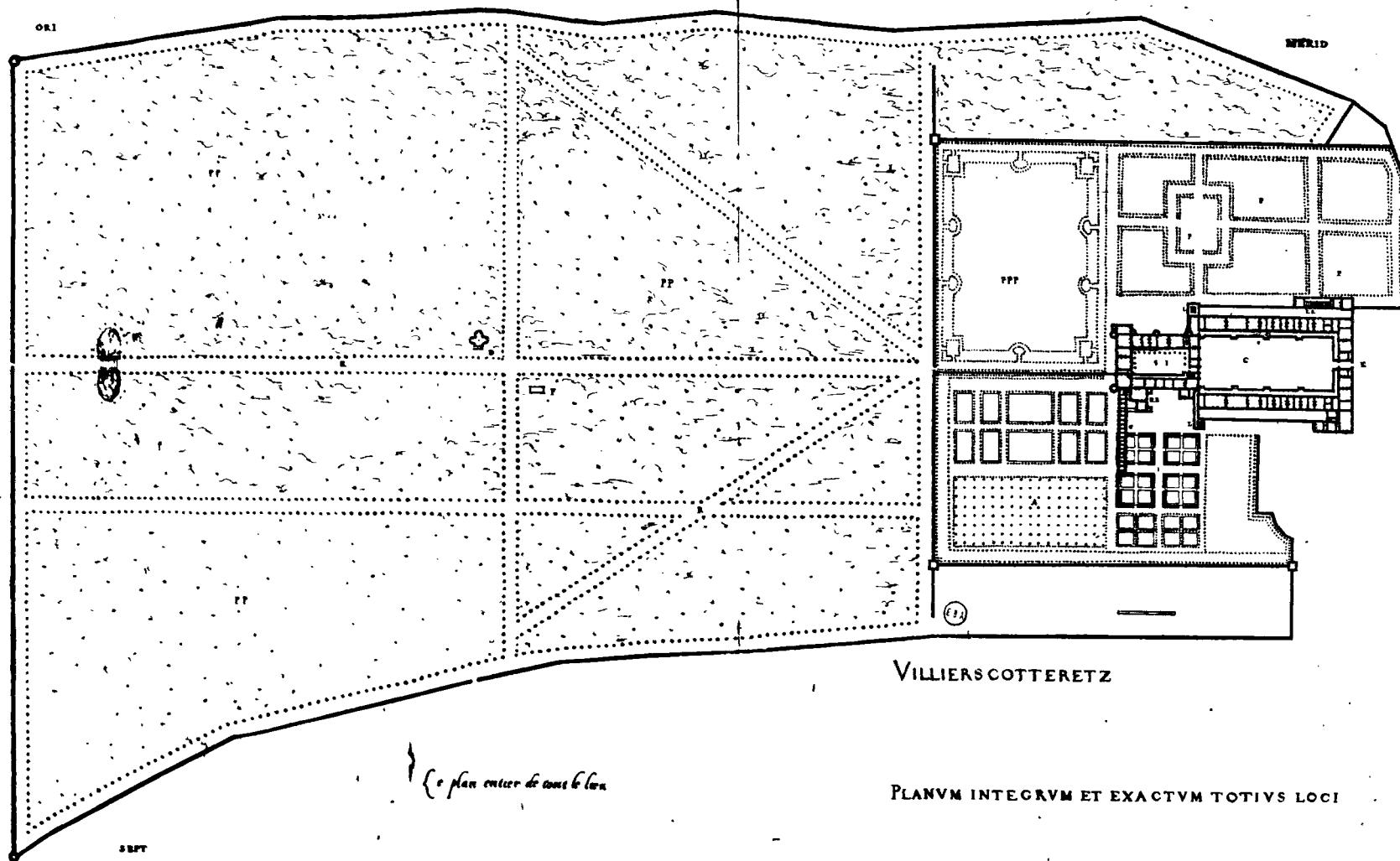


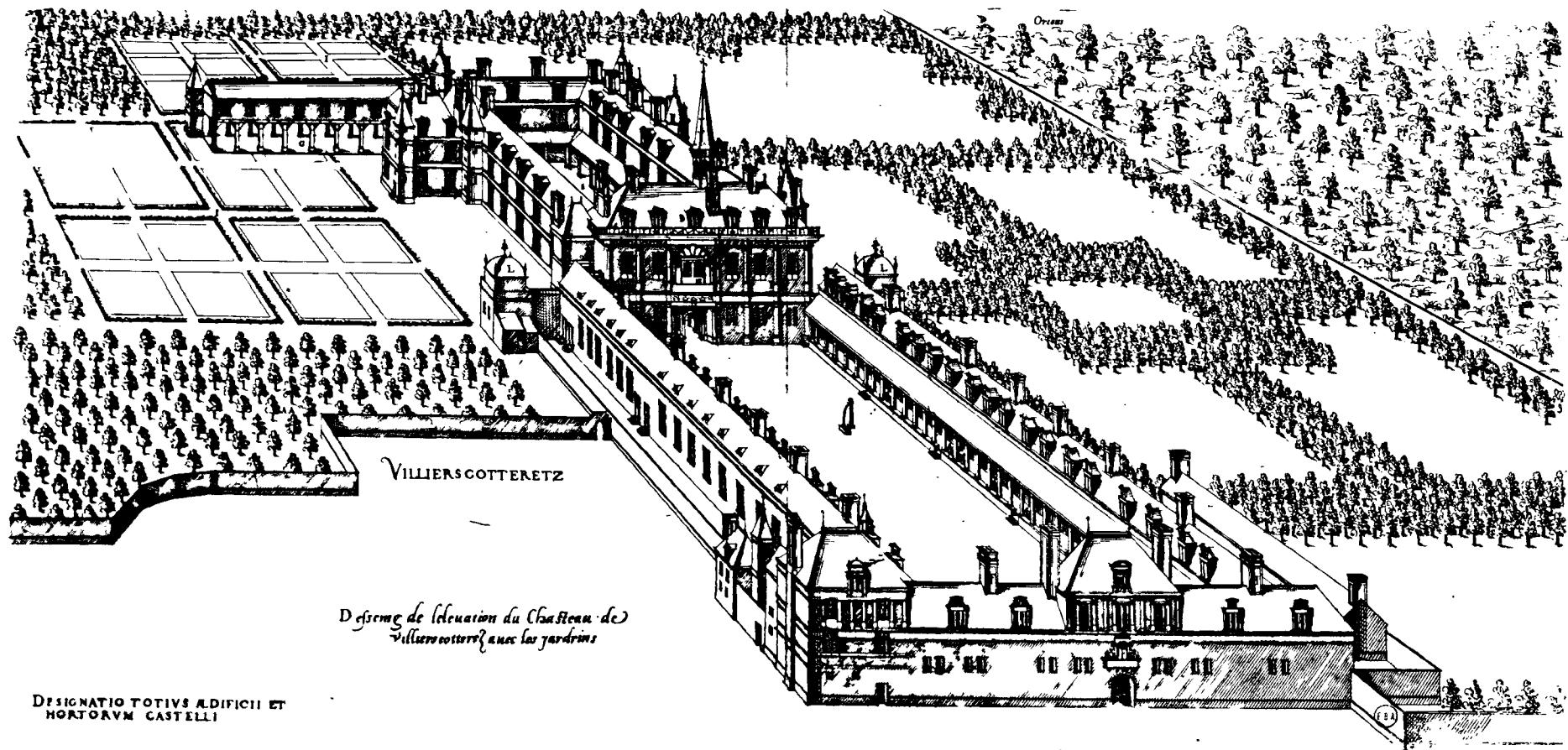
FONTAINEBLEAU

*hus dans la court de la fontaine
facies ut arcam spectans in qua est fons*

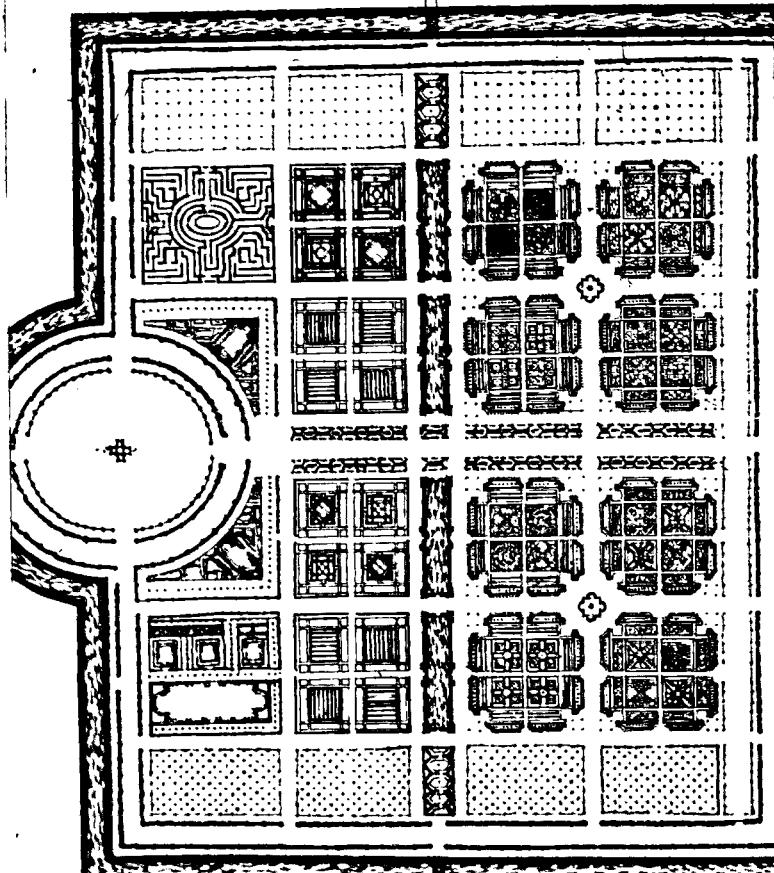




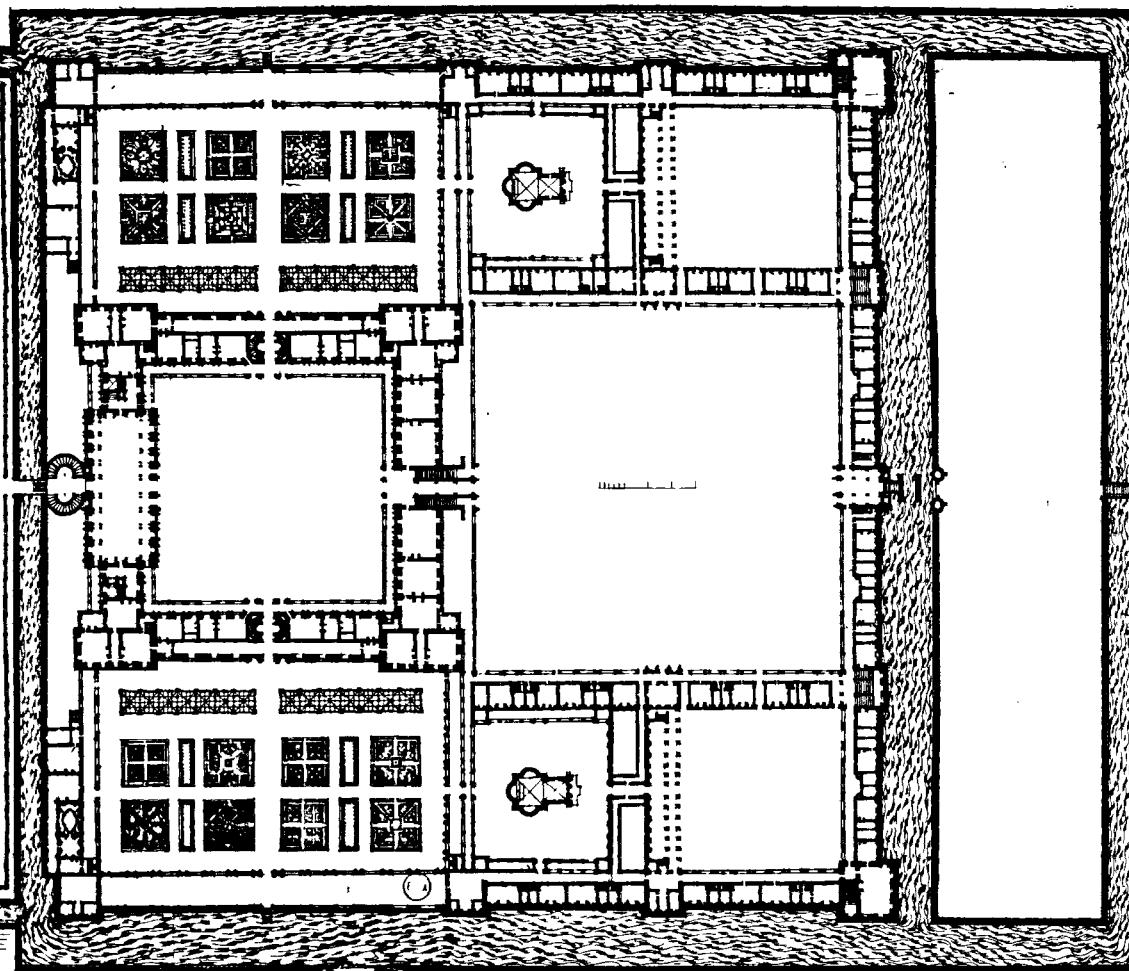


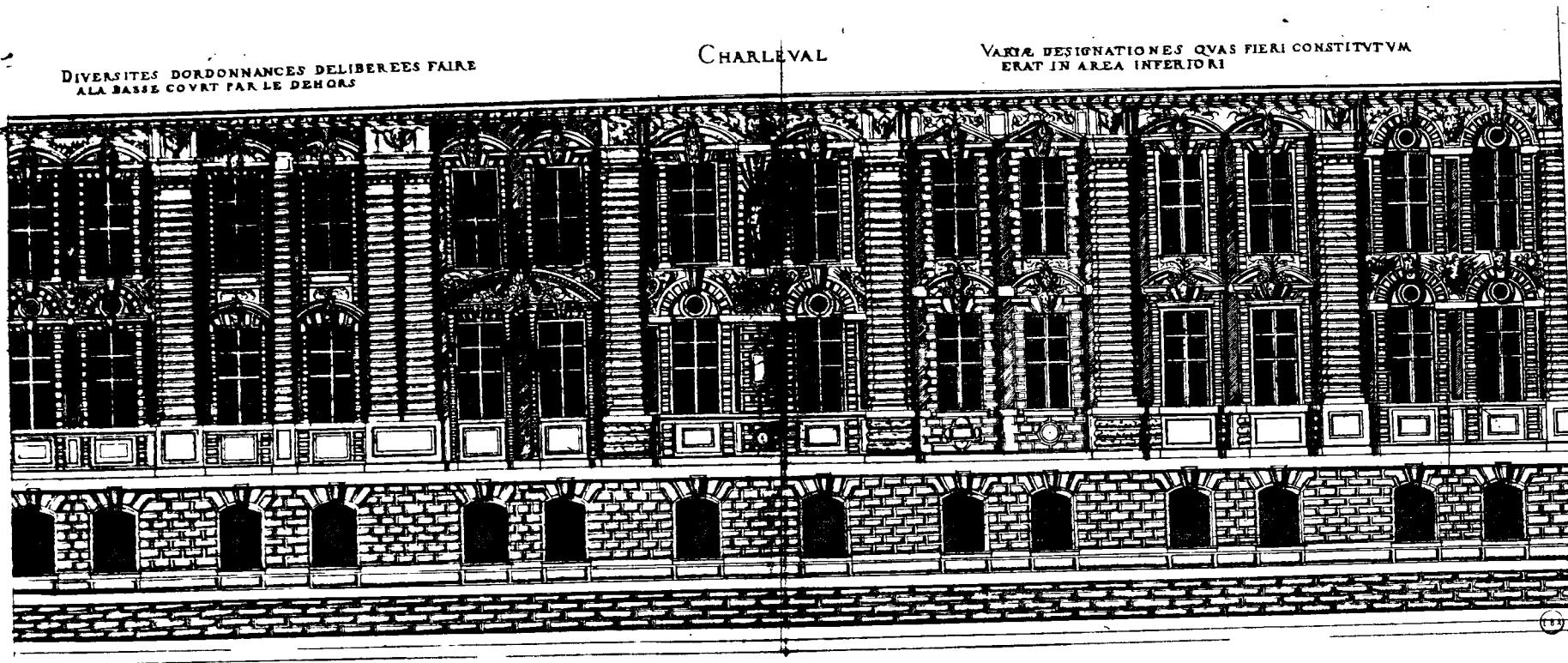


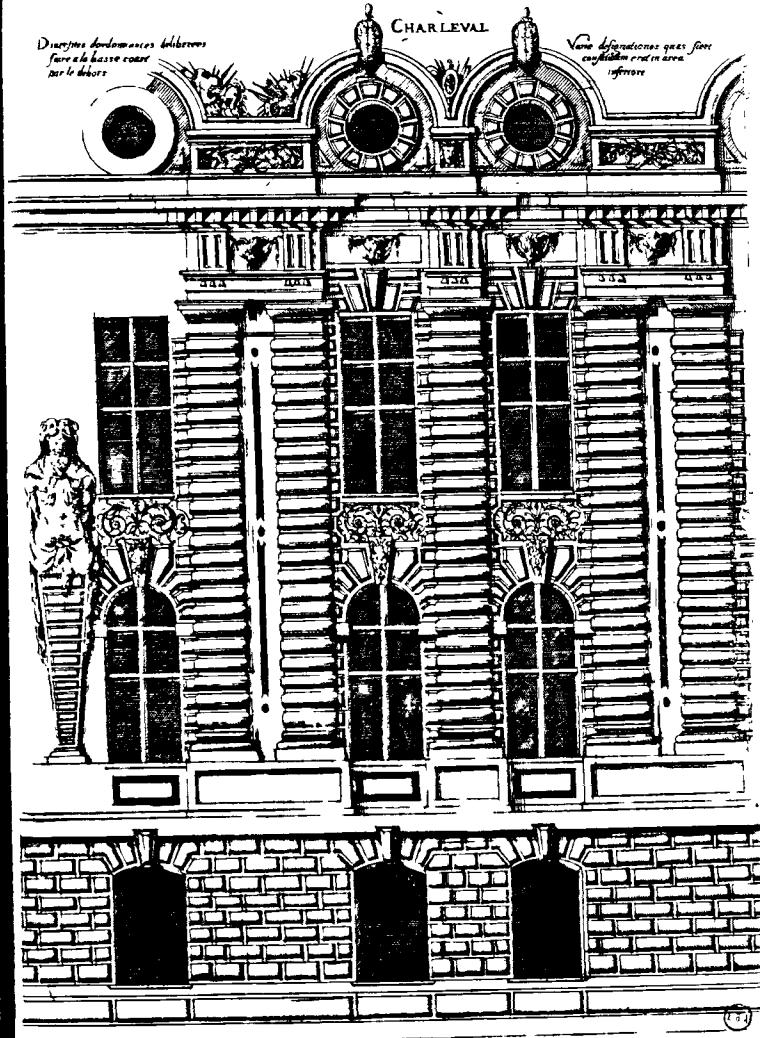
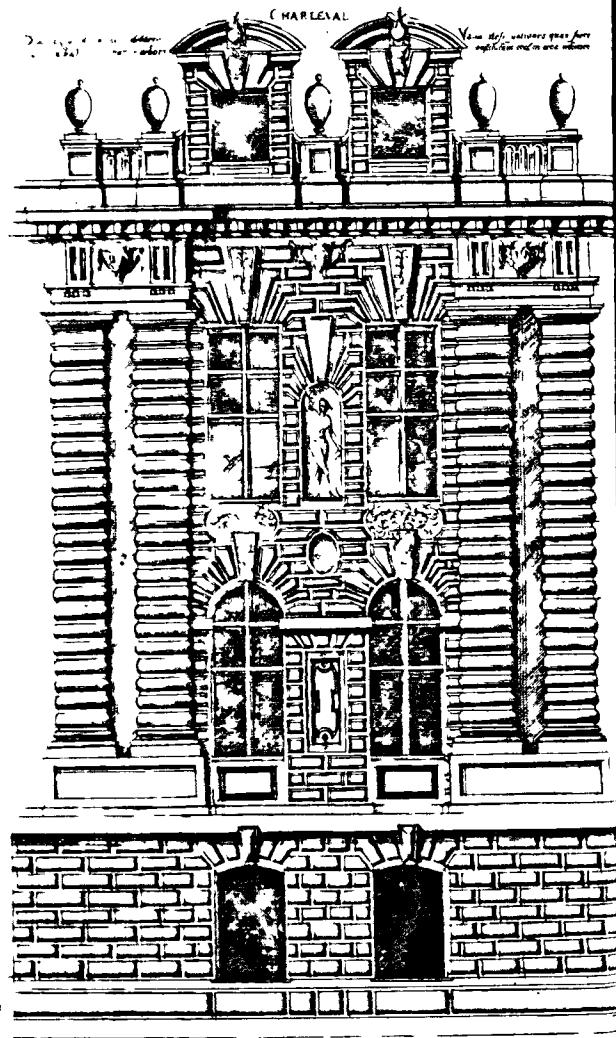
CHARLEVAL

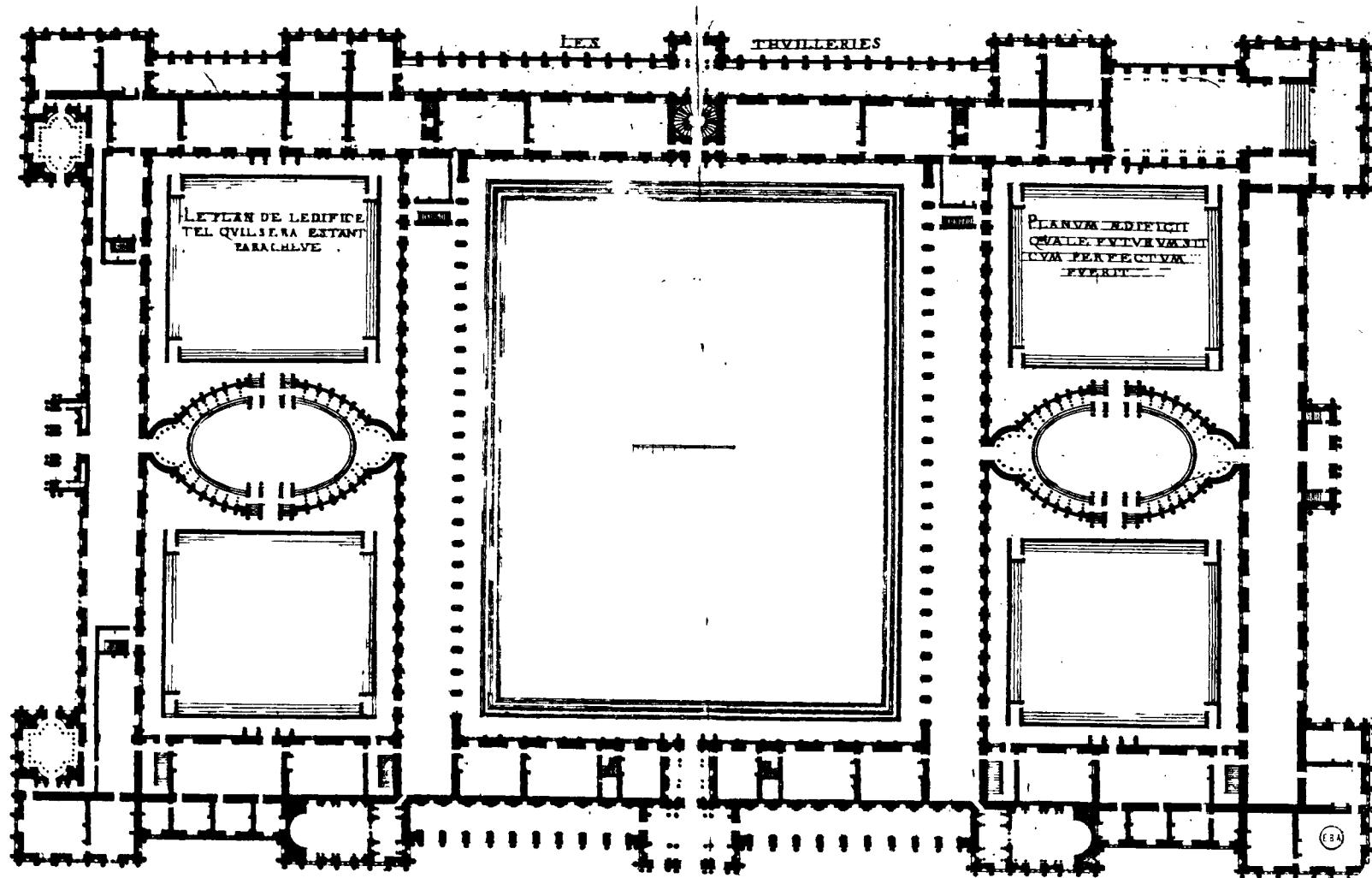


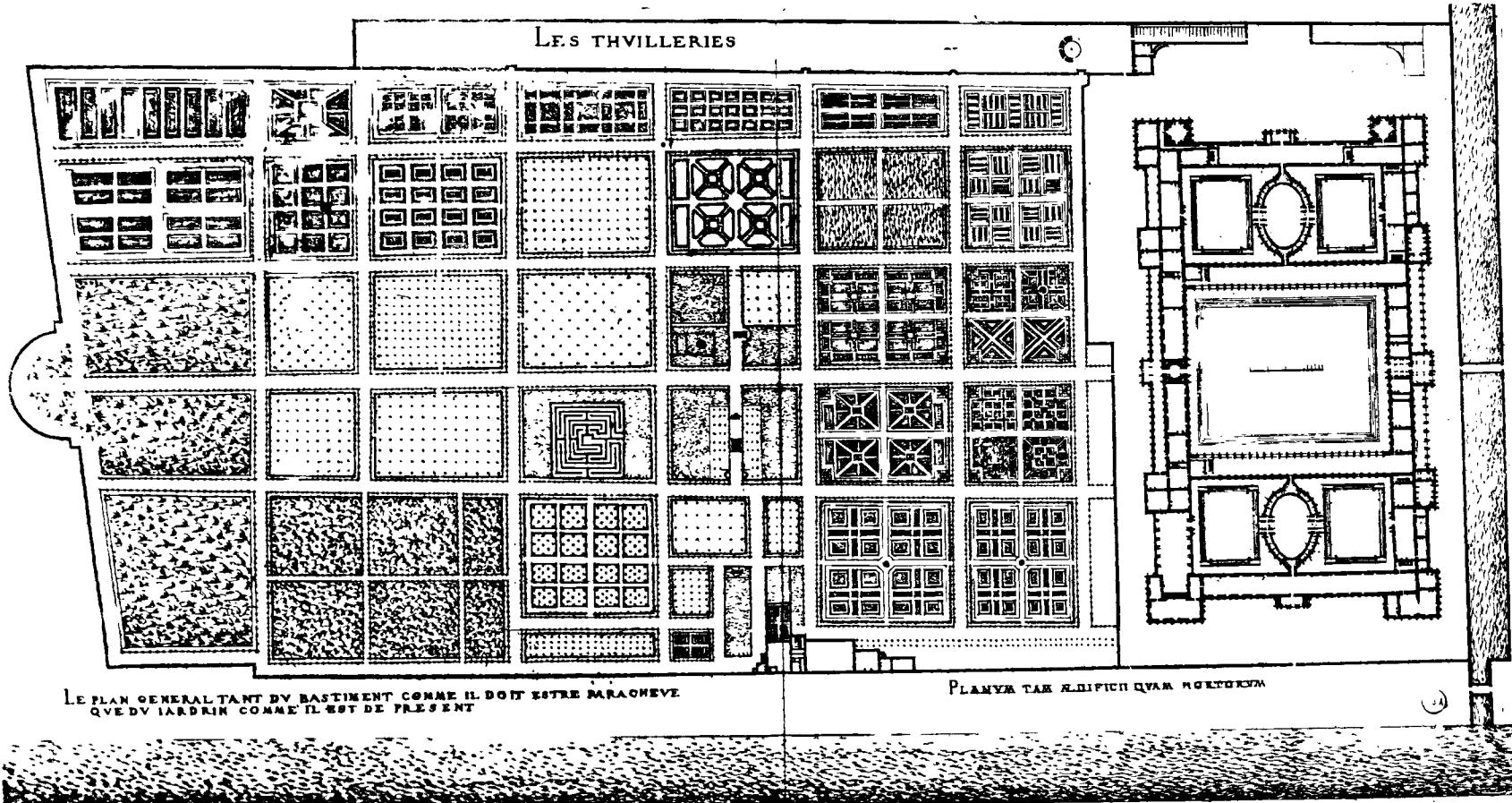
CHARLEVAL EST UN DES MEILLEURS VINS DE FRANCE

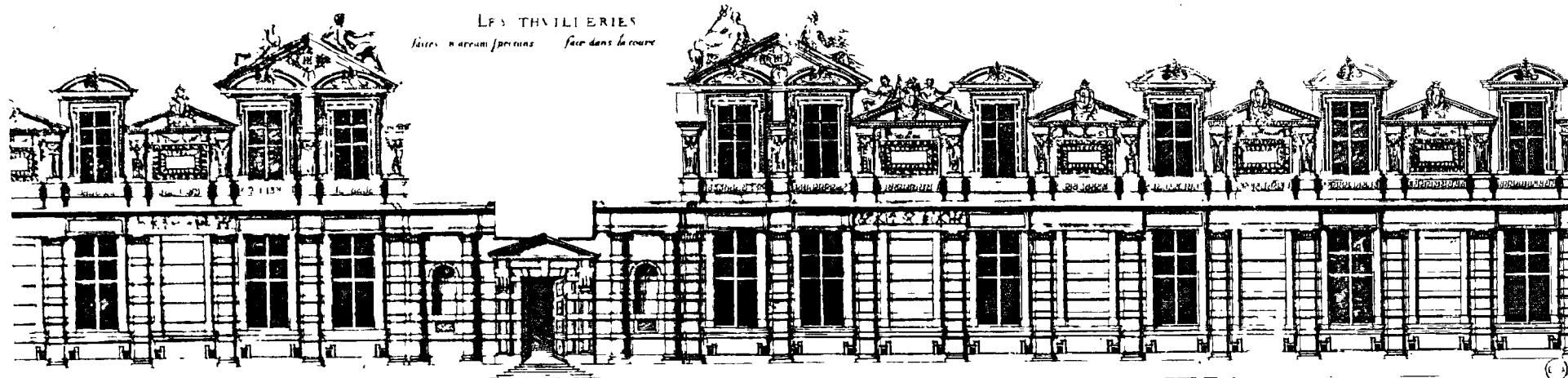
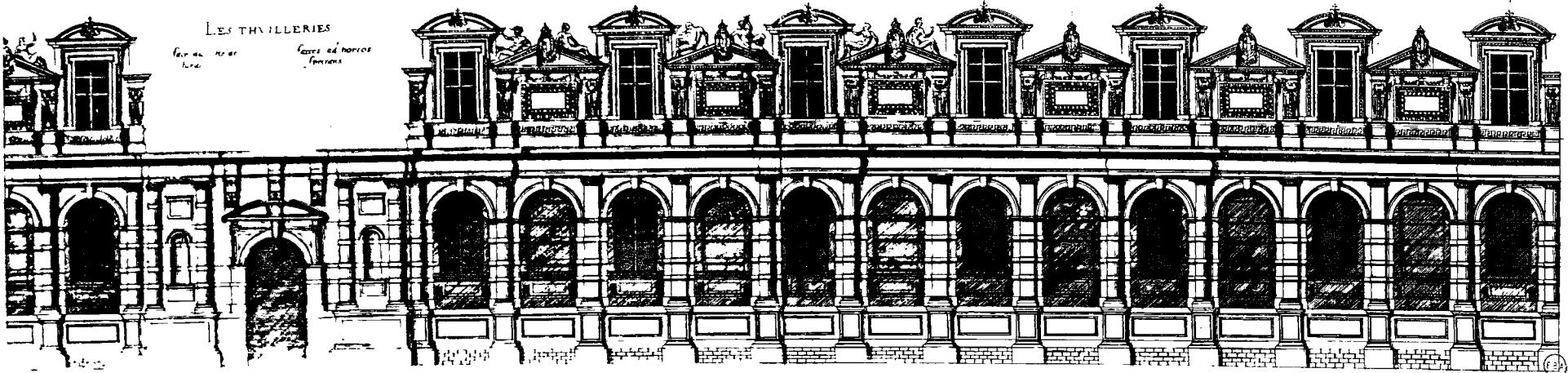


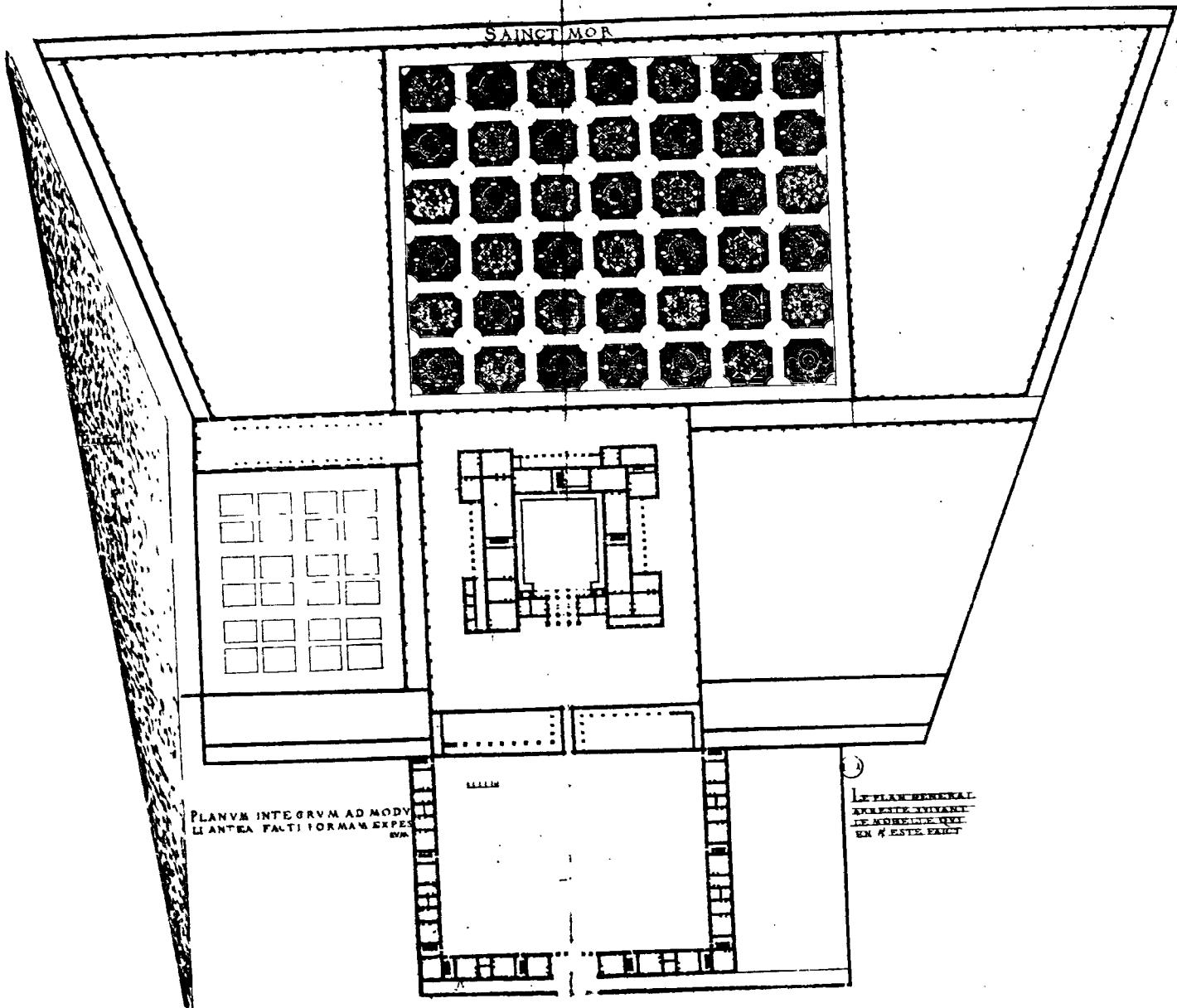


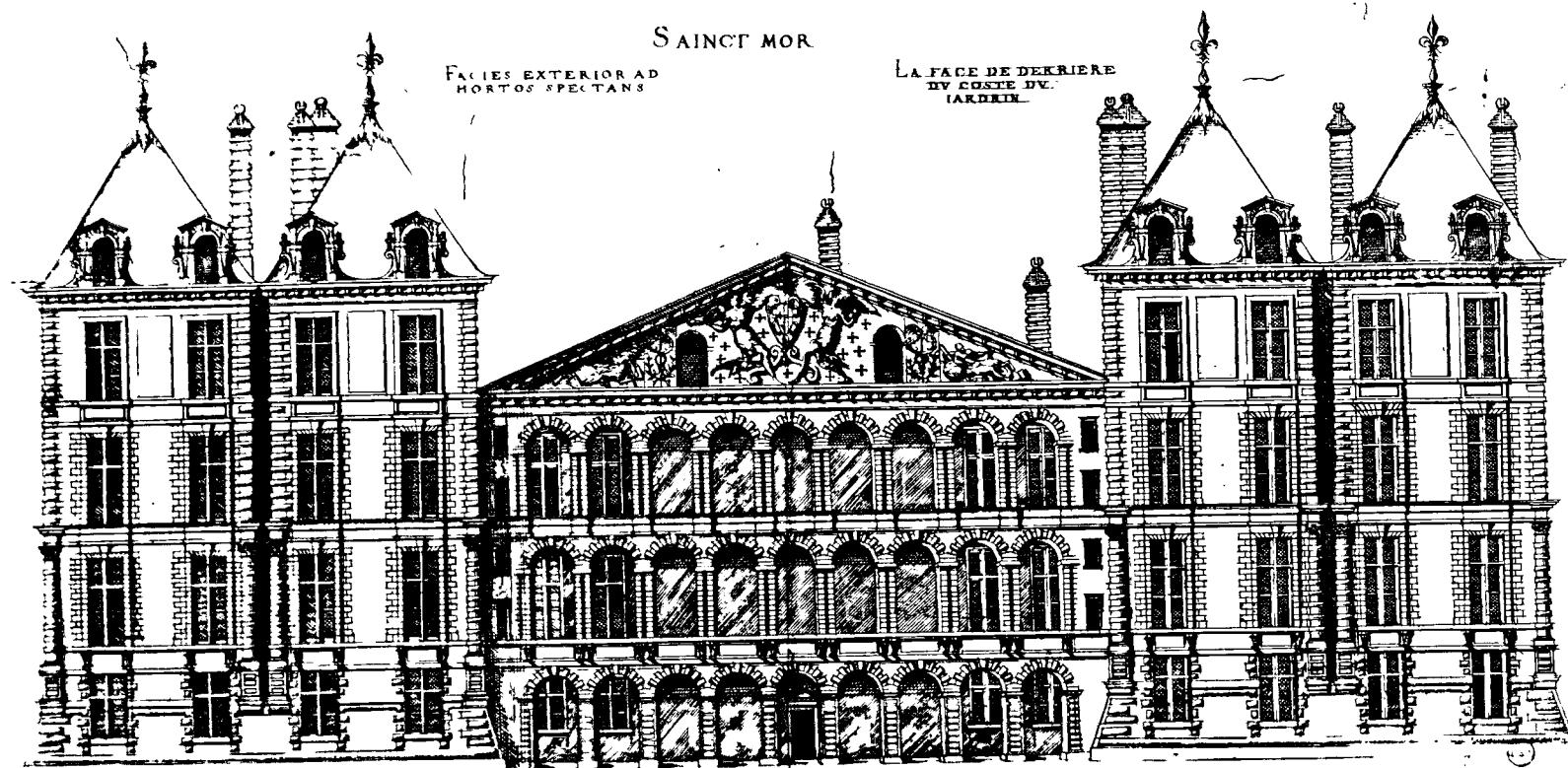


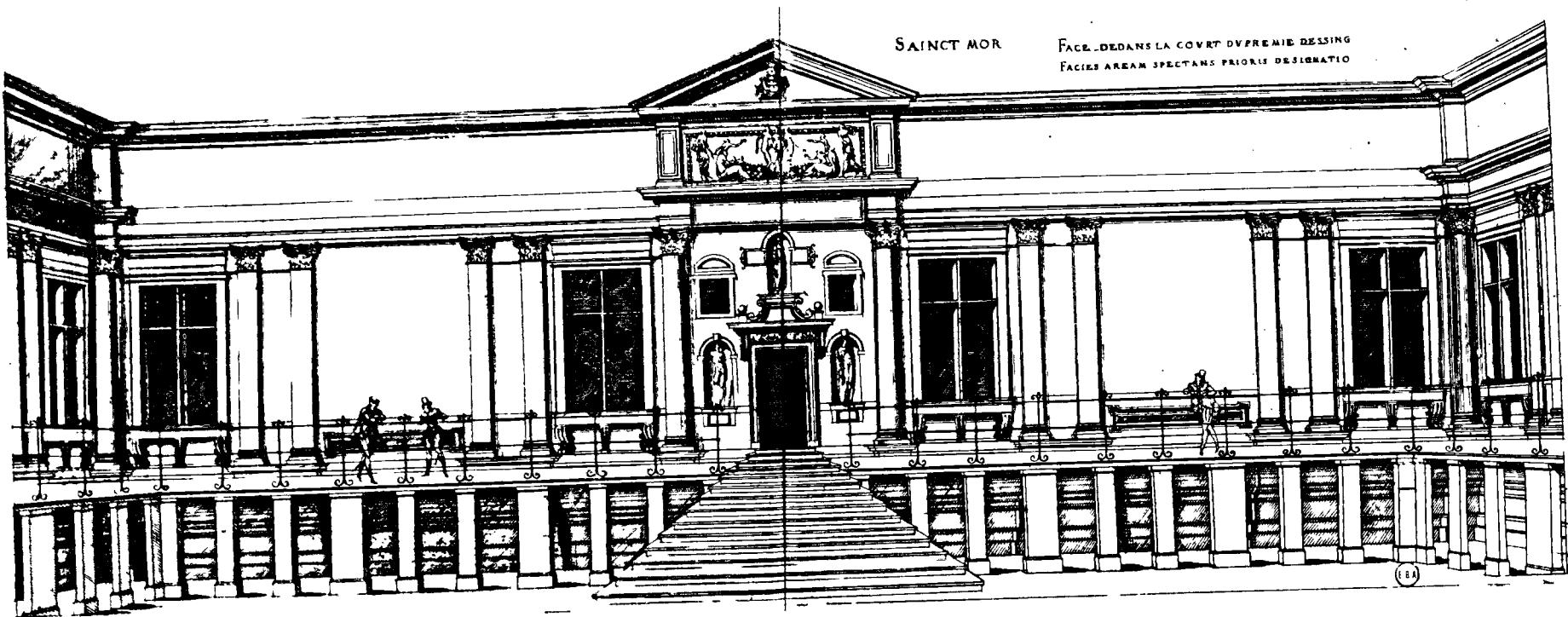


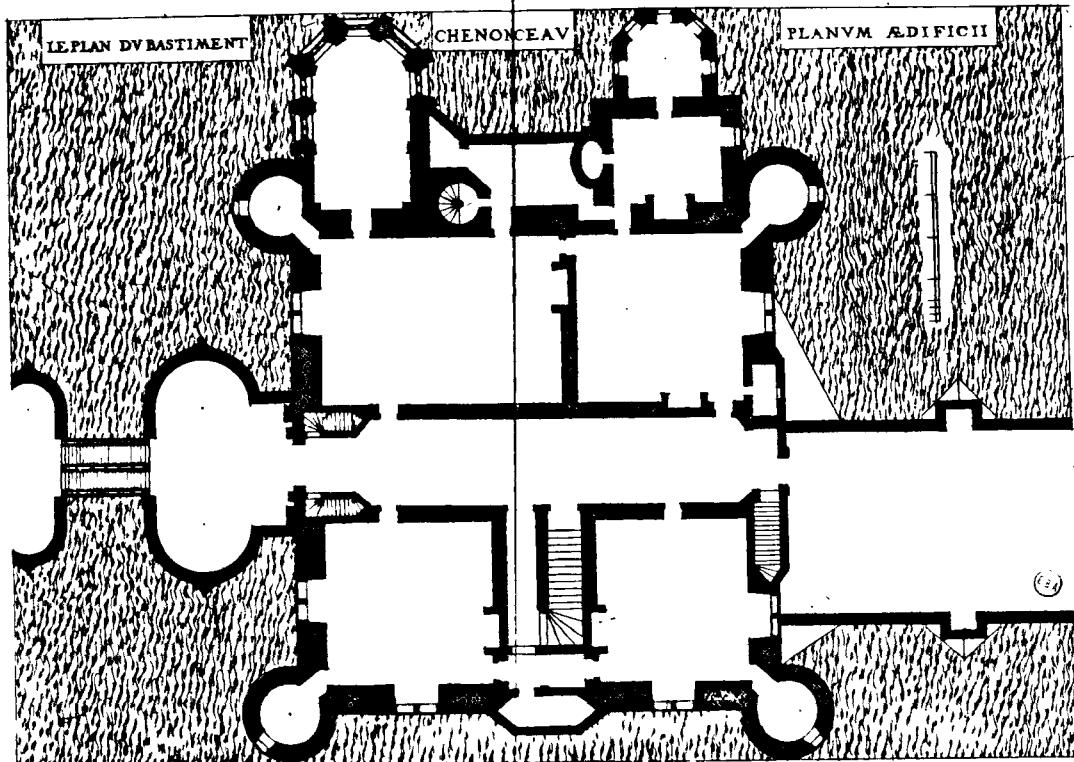


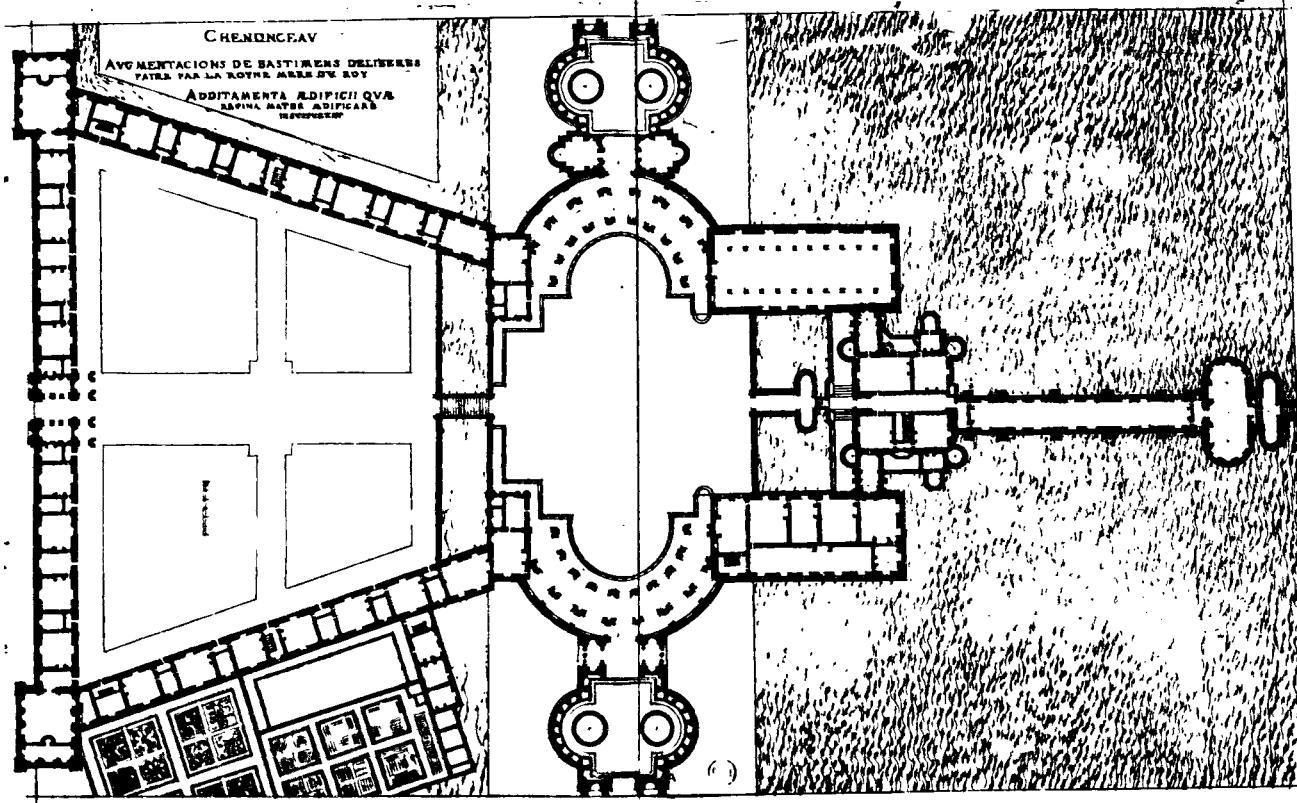








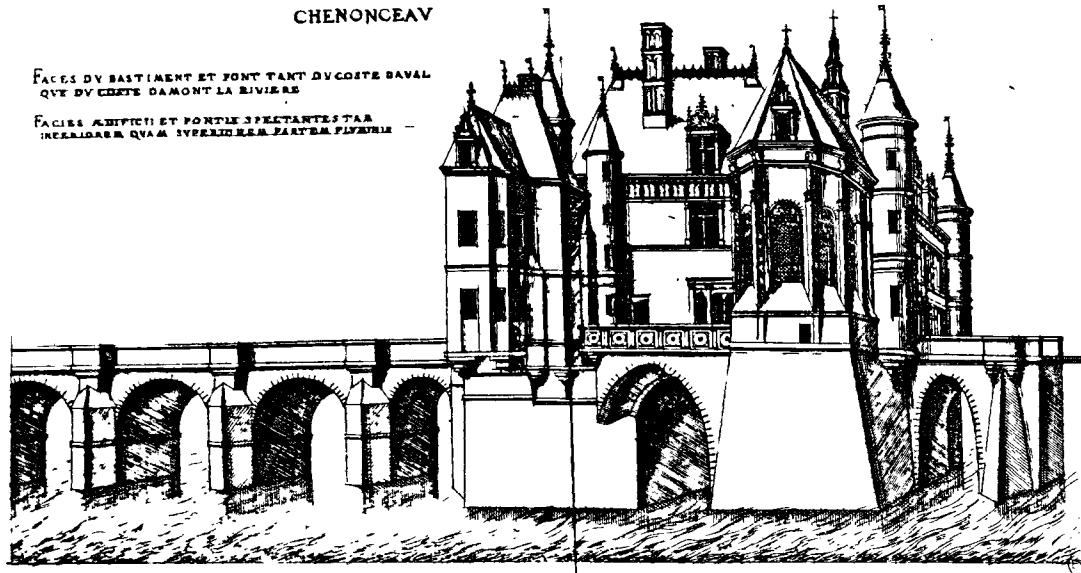




CHENONCEAU

FACES DU BASTIMENT ET PONT TANT DU COSTE D'AVAL
QUE DU COSTE DAMONT LA RIVIERE

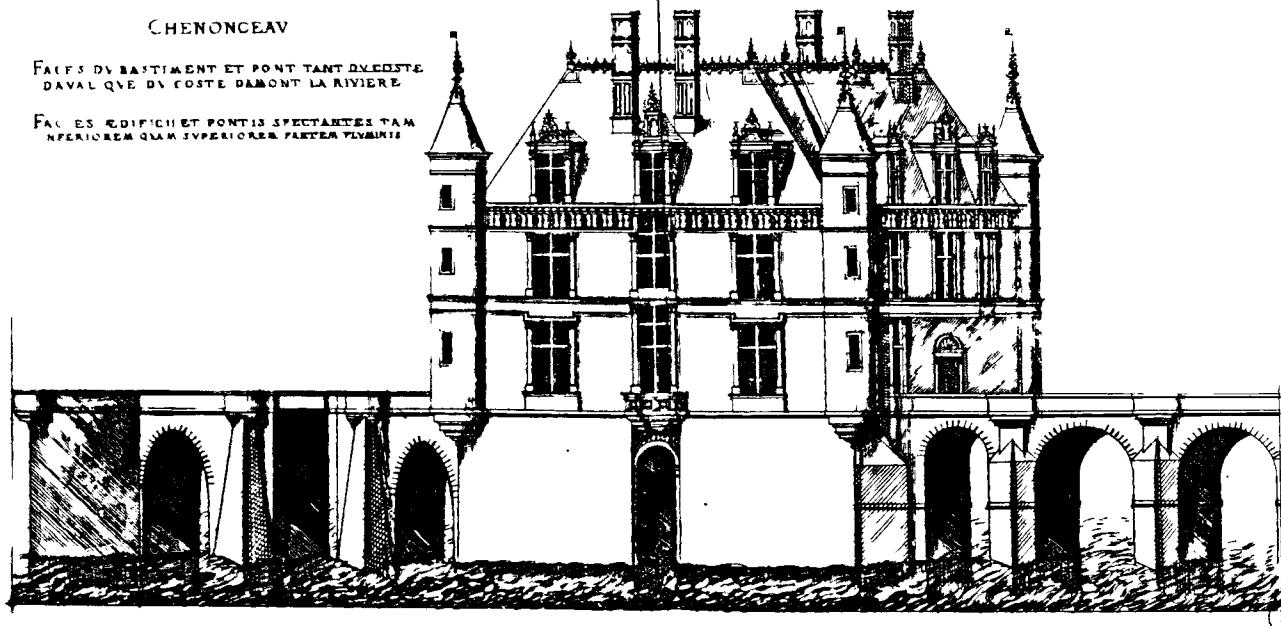
FACIES EDIFICI ET PONTE SPECTANTES TAM
INFERIORREM QUAM SUPERIORREM PARTEM RIVIERE

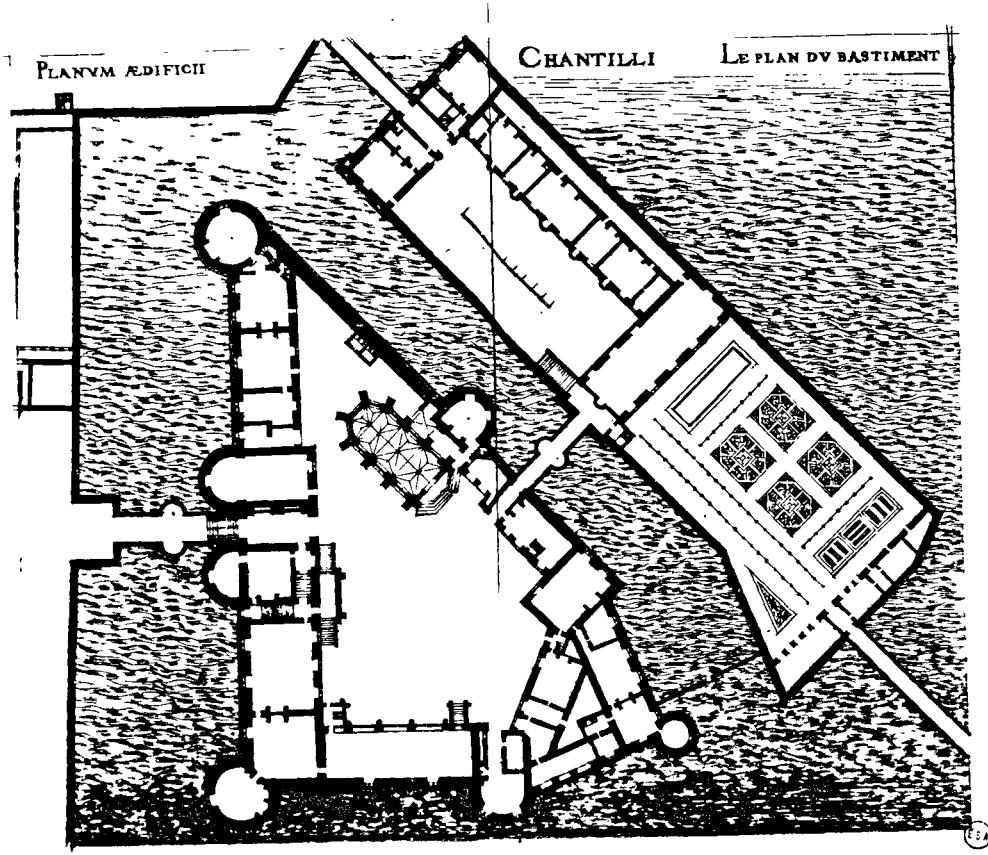


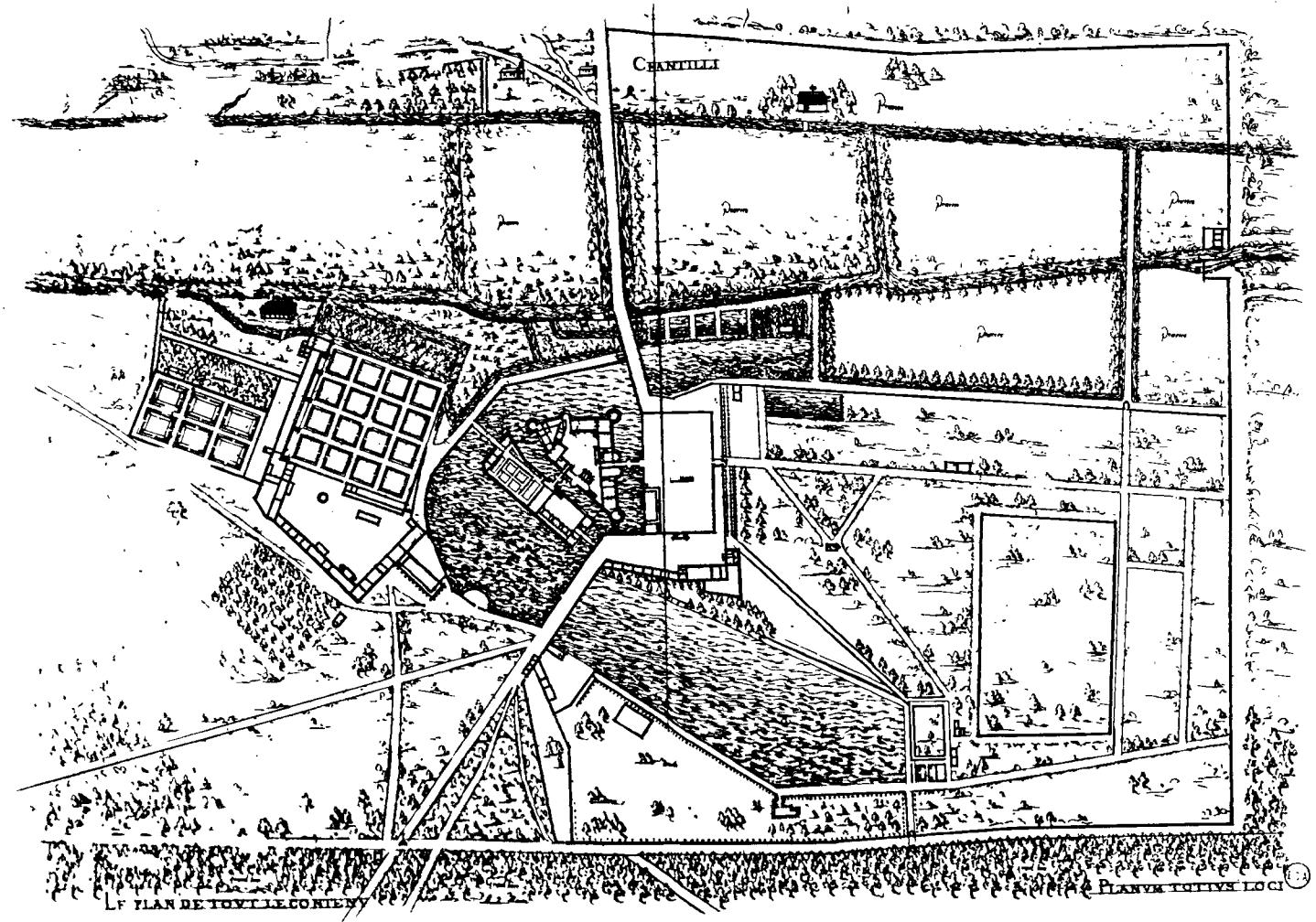
CHENONCEAU

FACES DU BASTIMENT ET PONT TANT DU COSTE
D'AVAL QUE DU COSTE DAMONT LA RIVIERE

FACIES EDIFICI ET PONTE SPECTANTES TAM
INFERIORREM QUAM SUPERIORREM PARTEM RIVIERE

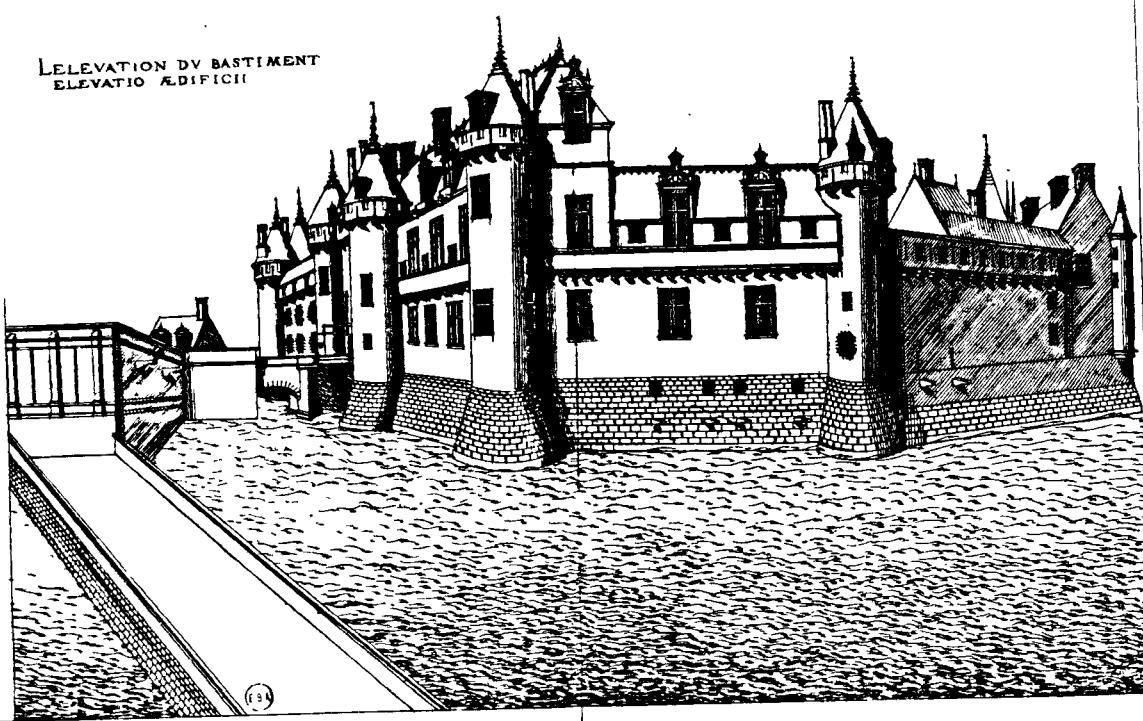


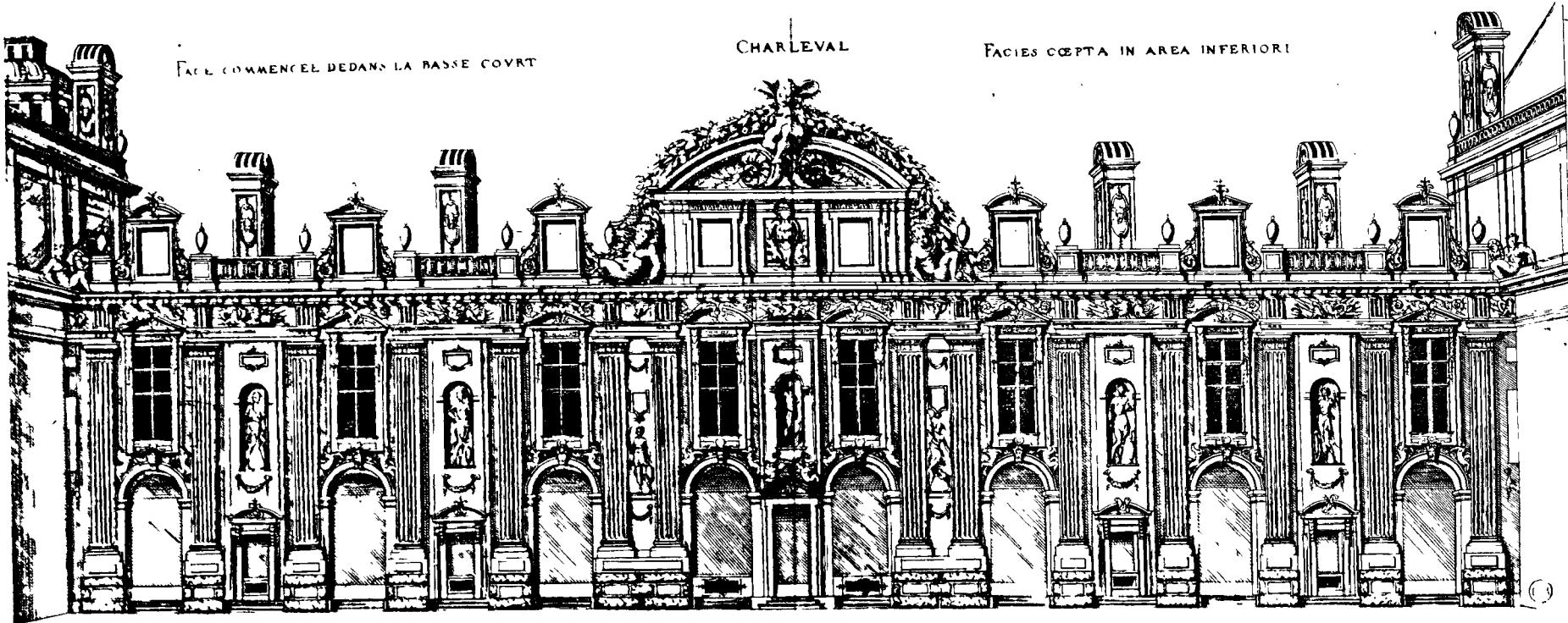




CHANTILLY

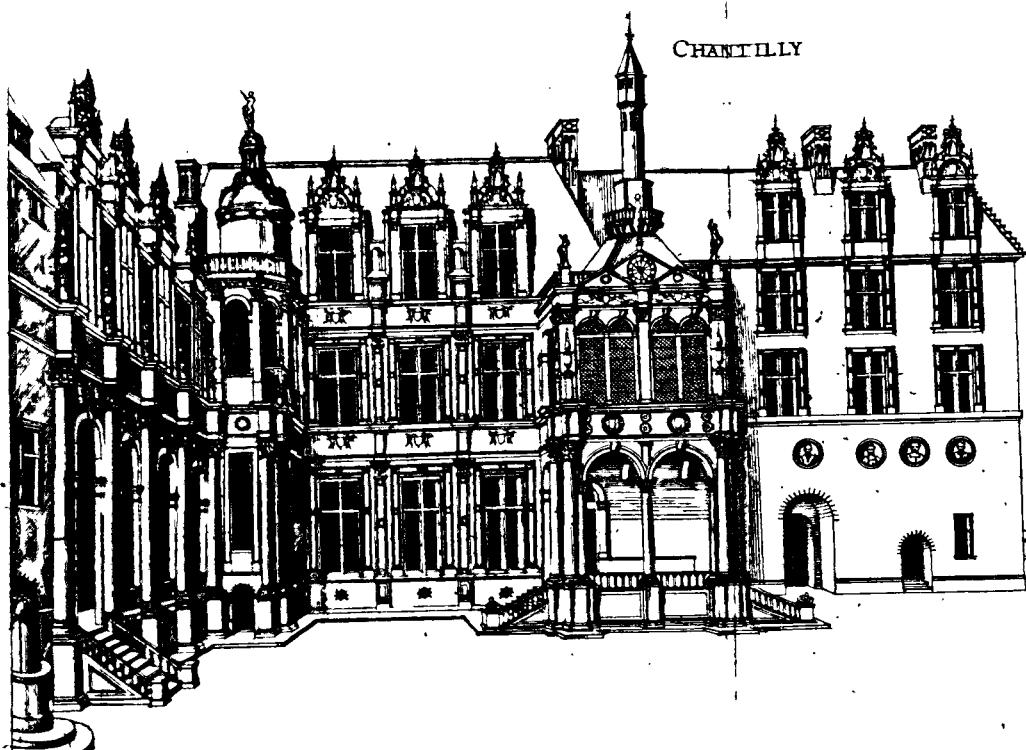
ELEVATION DU BASTIMENT
ELEVATIO EDIFICII





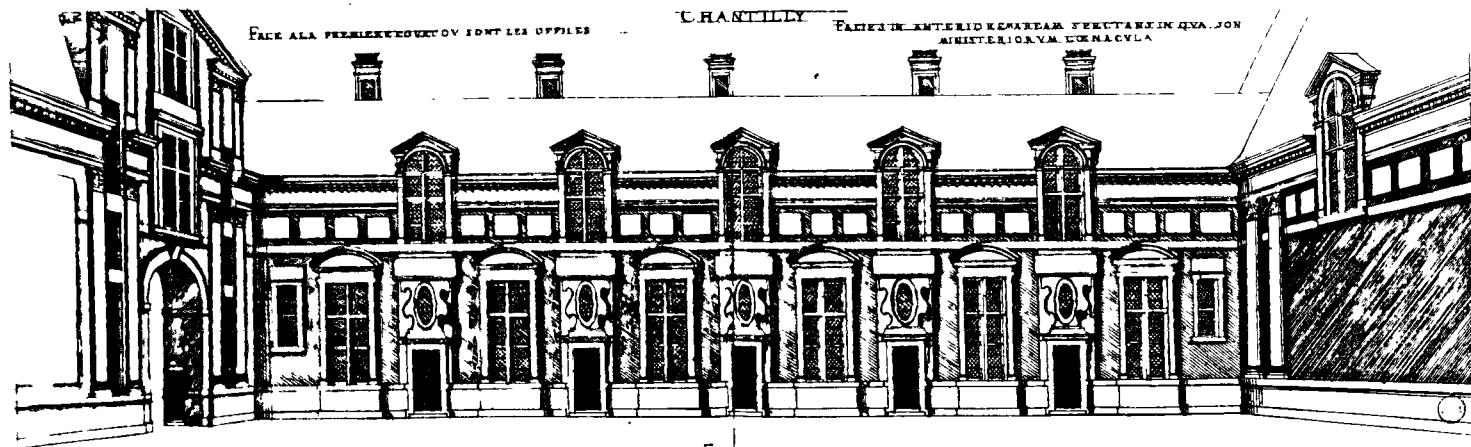
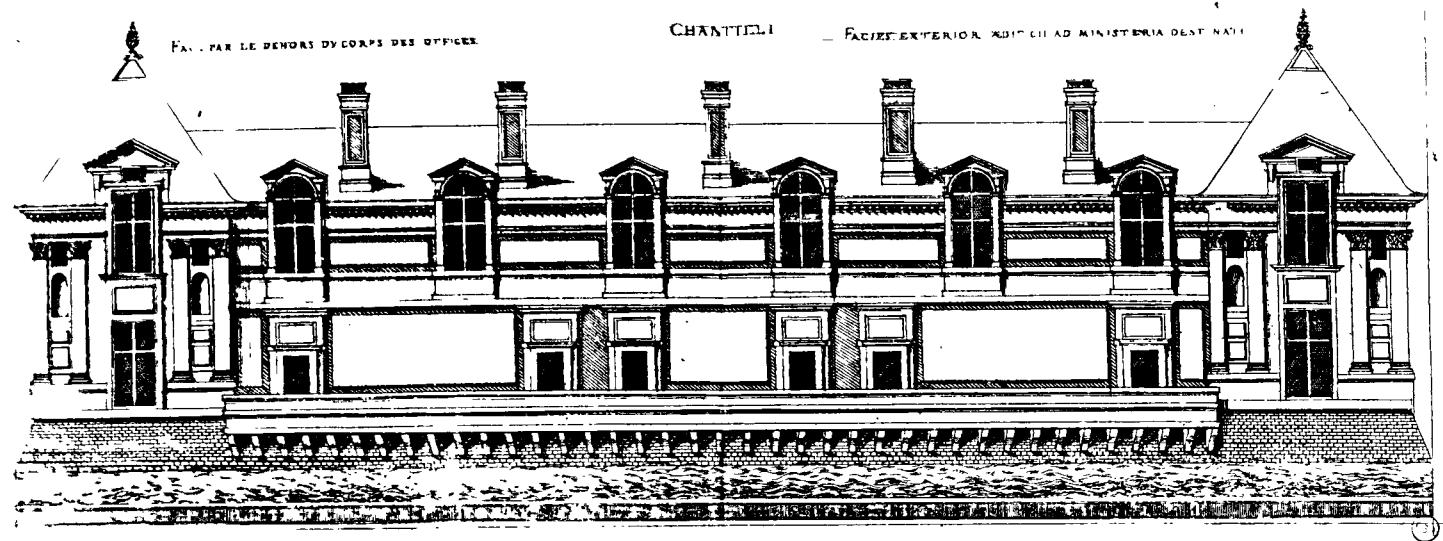


CHANTILLY

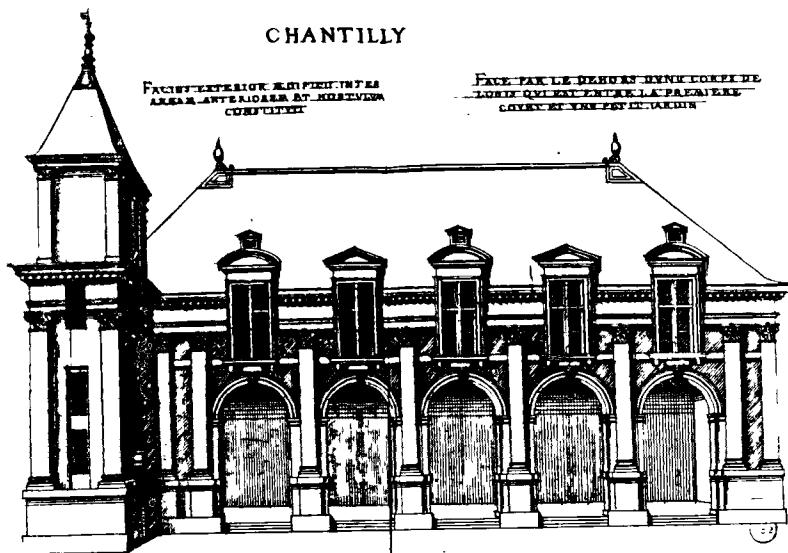


FACES DANS LA COUR
FACIES IN AREA M. SPECTANS





CHANTILLY

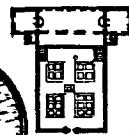


CHANTILLY

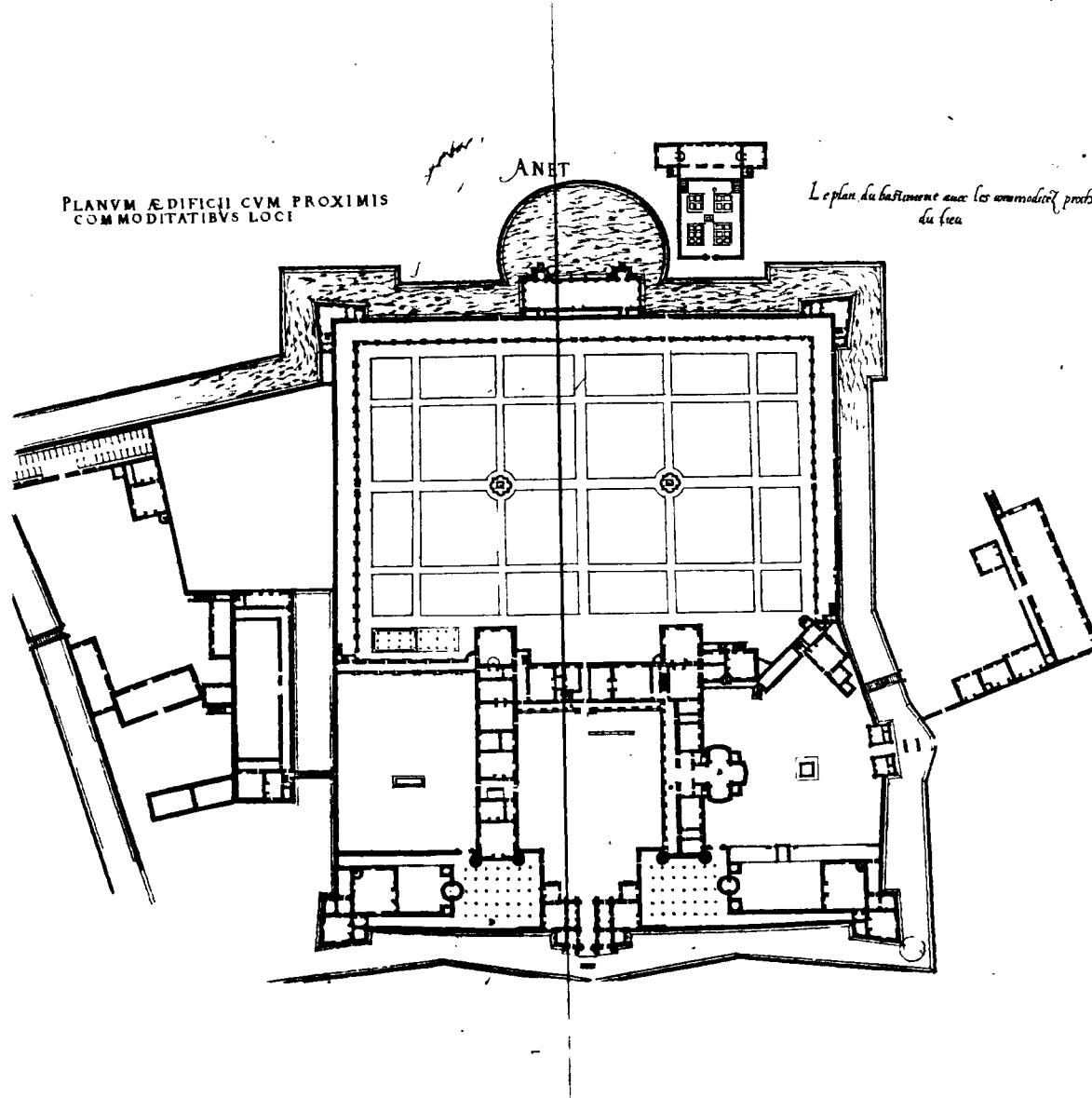


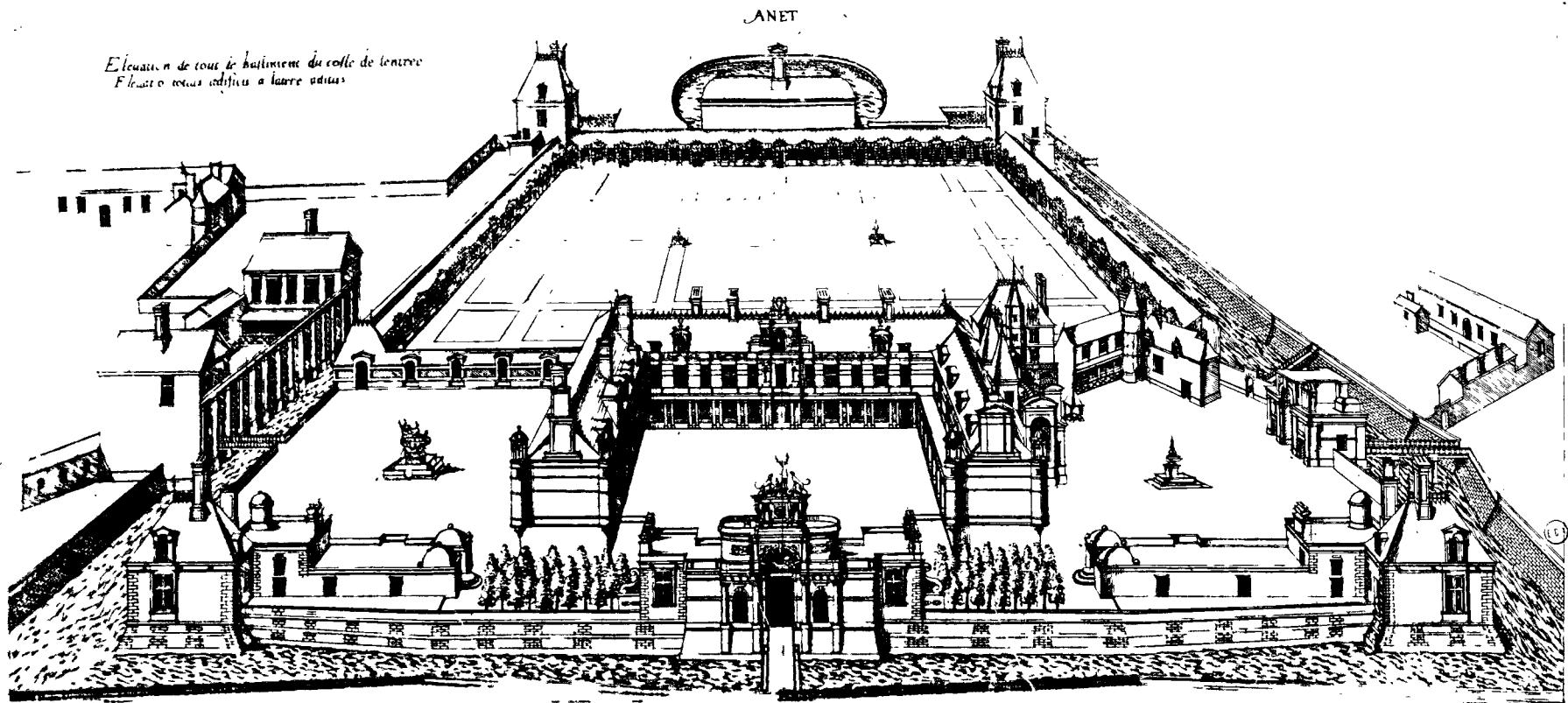
PLANVM EDIFICI CVM PROXIMIS
COMMODITATIBVS LOCI

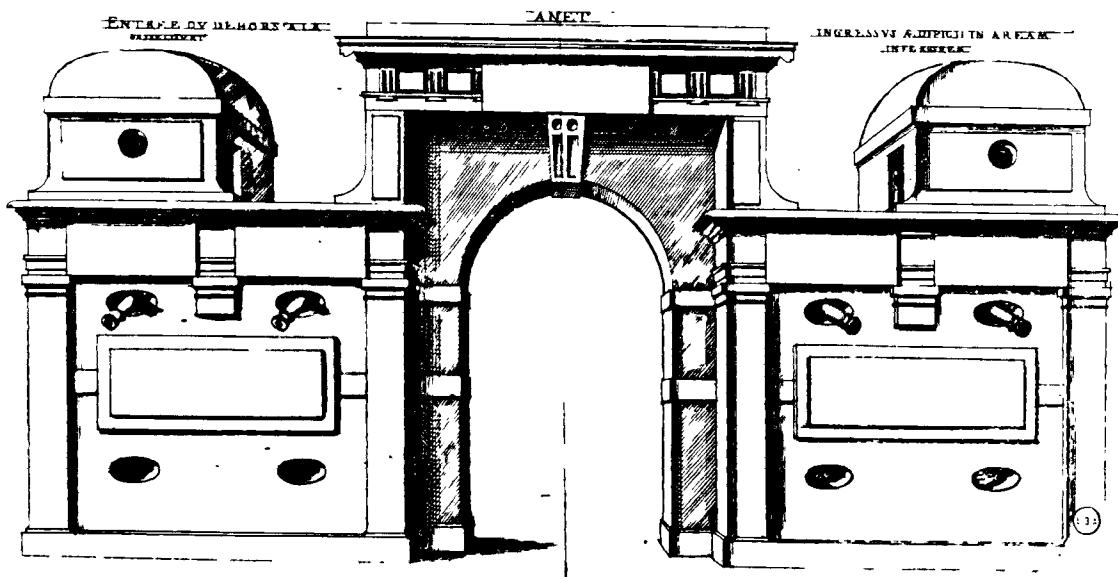
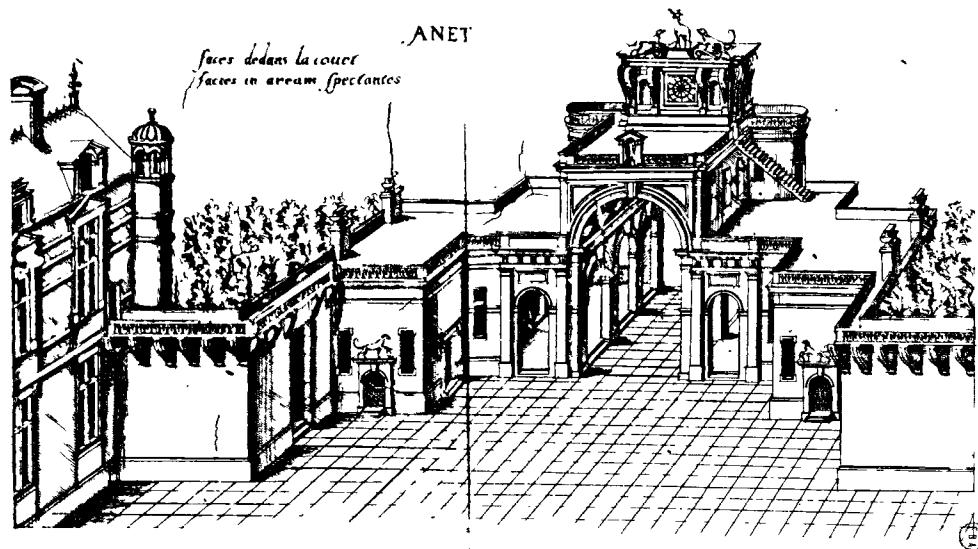
ANET



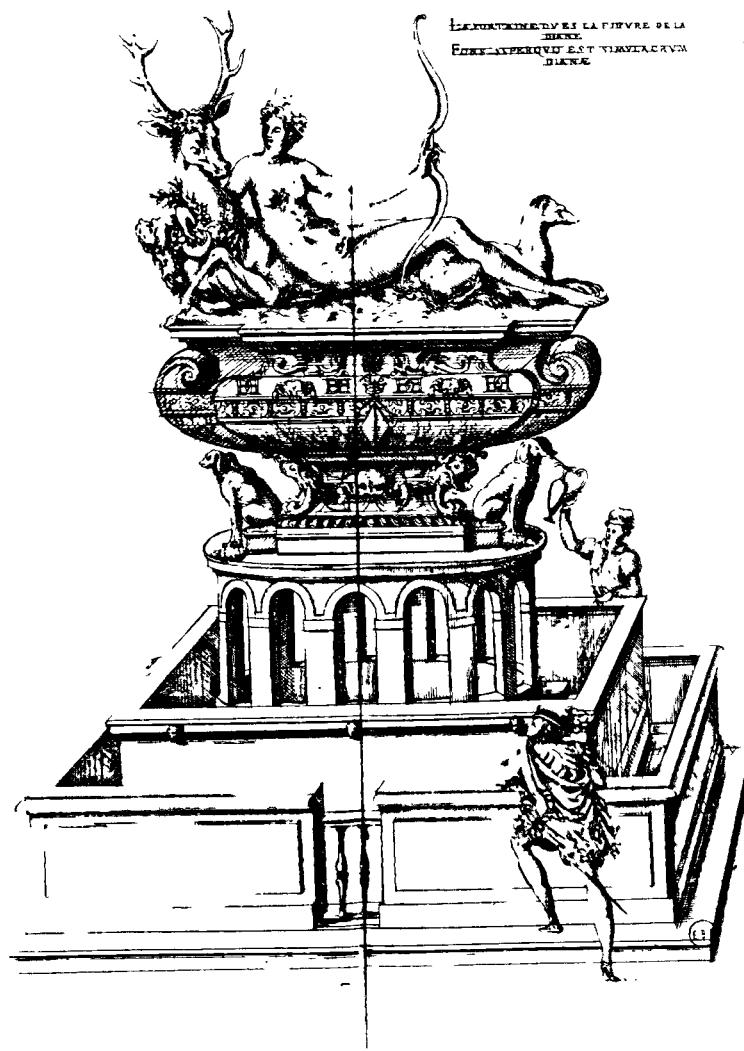
*Le plan du bâtiment avec les commodités proches
du feu*

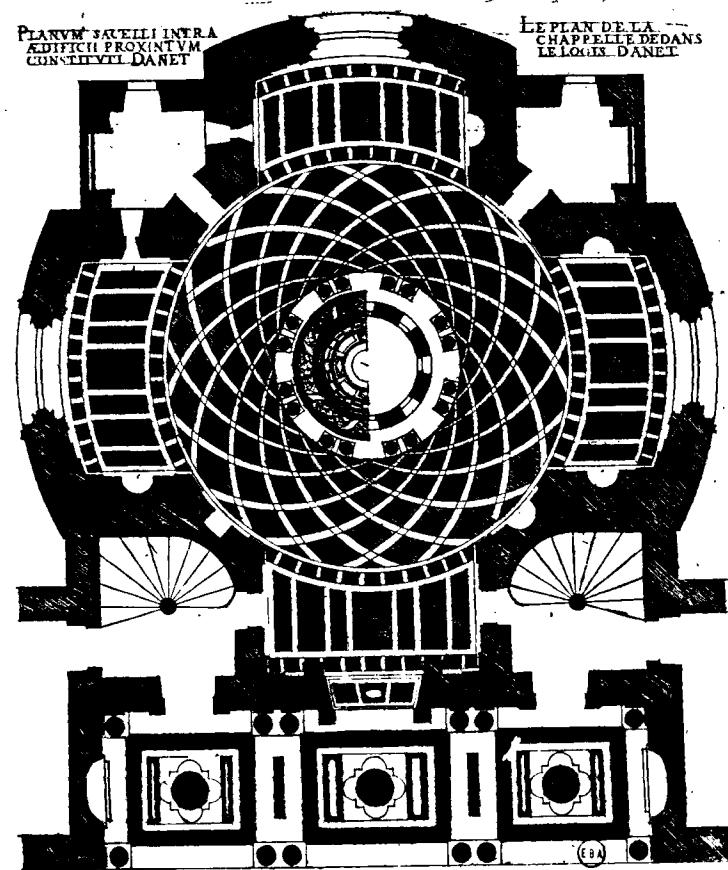
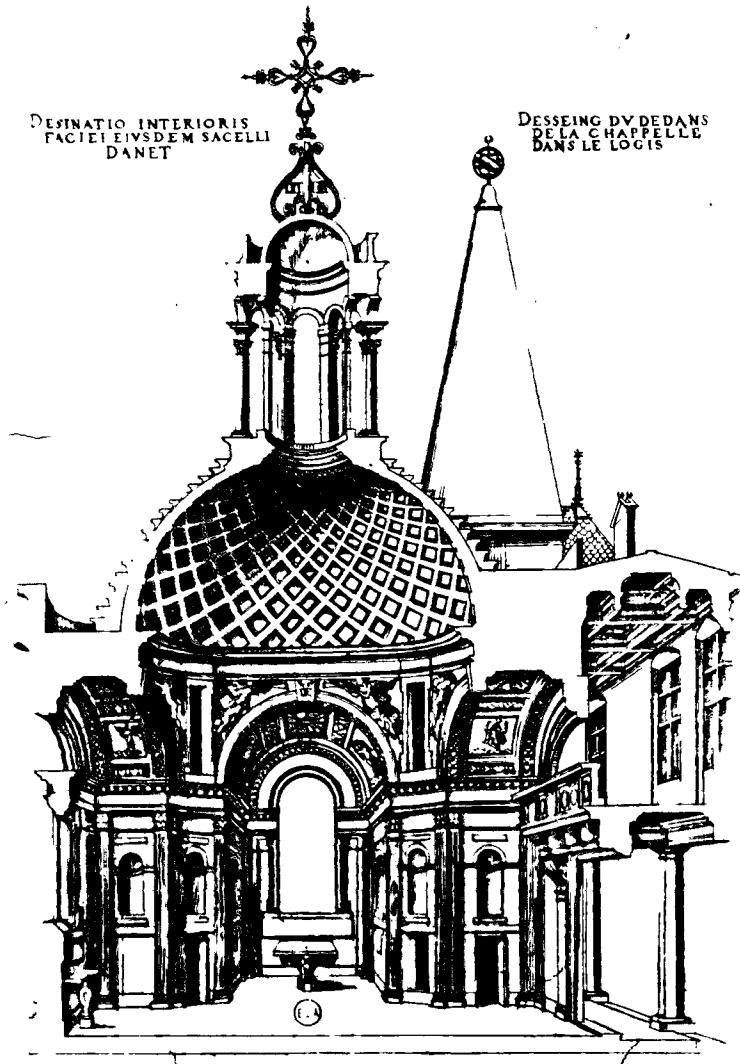




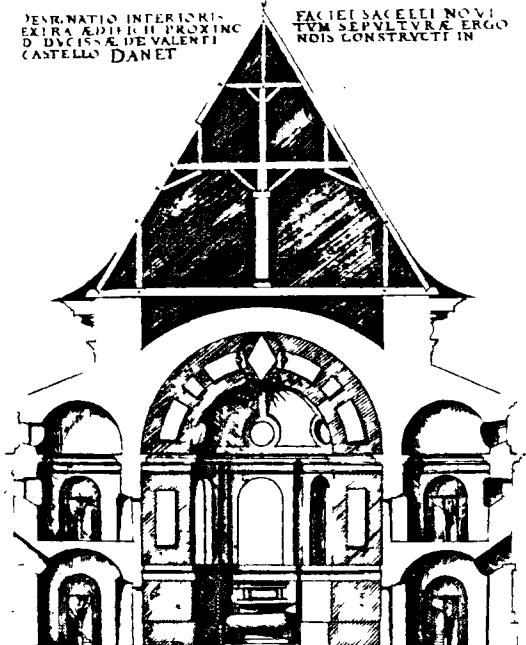


ANET





DESIGNATIO INTERIORIS
EXTRA AEDIFICIA PROXIMA
D'UICISSAE DE VALENTI
CASTELLO DANET



FACIES SACELLI NOVI
TVM SEPVLTVRE ERGO
NOIS CONSTRUCTI IN

DANET

